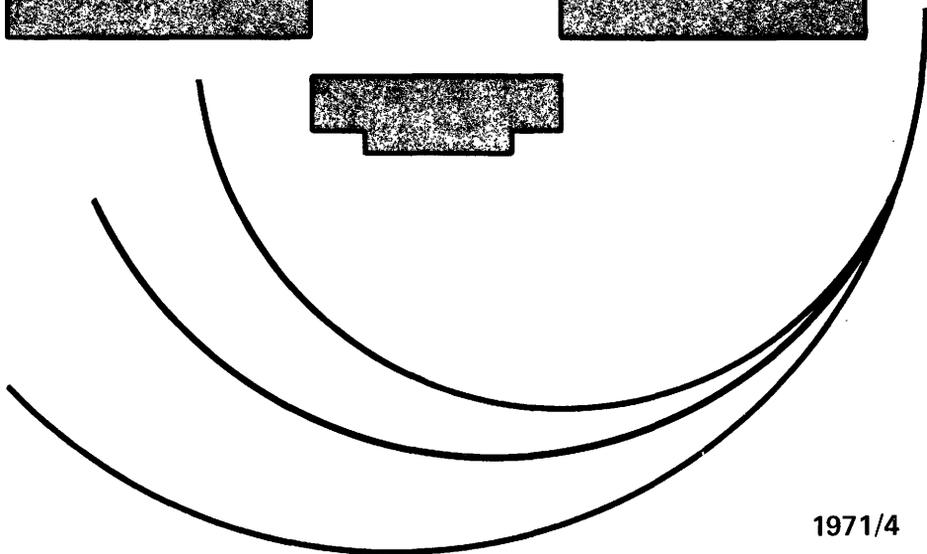
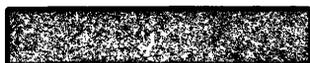


*parlement européen*

# informations



## SOMMAIRE

	Page
I. Session de mai . . . . .	3
II. Session de juin . . . . .	17
III. Réunion jointe Parlement européen – Assemblée du Conseil de l'Europe . . . . .	41
IV. Activités des commissions parlementaires . . . . .	47
V. Autres activités . . . . .	59

Secrétariat général du Parlement européen

Luxembourg – Tél. 477.11

Publication de la direction générale  
de la documentation parlementaire et de l'information

PE-i-841

## I. SESSION DE MAI

Réuni du 17 au 19 mai à Luxembourg, le Parlement européen s'est prononcé sur les récents événements monétaires et leurs répercussions dans la Communauté. Le Parlement a discuté une question orale sur la politique commune des transports, a donné son avis sur une directive relative au rapprochement des taxes sur les hydrocarbures, a approuvé les conclusions de la septième réunion de la Conférence parlementaire de l'association C.E.E.—E.A.M.A. et a discuté un rapport d'une mission d'étude et d'information aux Antilles néerlandaises et au Surinam. Enfin, le Parlement a donné un avis favorable à un règlement concernant la fixation des prélèvements agricoles, a approuvé les comptes de la C.E.C.A. pour 1969 et a adopté des modifications à son règlement.

### **La Communauté européenne et les questions monétaires**

(18 mai)

Le Parlement européen a discuté des récents événements monétaires intervenus dans la Communauté, de la résolution adoptée par le Conseil le 9 mai et des décisions prises par les gouvernements des Etats membres. Après un exposé préliminaire de M. Behrendt, président du Parlement, M. Malfatti, président de la Commission européenne, a fait une déclaration sur la situation politique de la Communauté. M. Berkhouwer, président du groupe des libéraux et apparentés, a posé une question orale à laquelle a répondu M. Barre, vice-président de la Commission européenne. Le débat qui a suivi s'est terminé par l'adoption d'une résolution.

Le président du Parlement européen, M. Behrendt (soc. all.), a souligné que la grave crise monétaire a montré que la Communauté pouvait être détruite et que certains facteurs avaient une influence néfaste. Il ne faut plus, à l'avenir, décrire des mécanismes perfectionnistes sur le papier, sans réaliser les moyens nécessaires pour atteindre les buts que l'on s'est fixés. La conclusion à tirer de cette crise, a

poursuivi M. Behrendt, est que la Communauté doit être mise en mesure de pouvoir discuter des questions monétaires et que l'union économique et monétaire doit être réalisée rapidement.

Le président de la Commission européenne, M. Malfatti, a posé la question: "l'Europe elle-même veut-elle l'Europe?". C'est pour répondre affirmativement que l'on s'est fixé l'objectif de l'union économique et monétaire. Il est urgent de reprendre l'examen des questions politiques et institutionnelles pour faire progresser le renforcement de la Communauté. Plus que jamais, il est nécessaire de vérifier la cohérence entre les moyens et les buts. Il faut renforcer la cohésion de la Communauté et la doter des moyens opérationnels dont elle manque pour affronter de telles crises. La solution aux problèmes particuliers d'un pays membre, a poursuivi M. Malfatti, ne peut plus être recherchée seulement dans le cadre national. L'interpénétration des économies des pays de la Communauté est telle que les éléments d'unité doivent prévaloir sur les divergences. Pour M. Malfatti, la position du Conseil dans la crise monétaire a fait apparaître des éléments positifs. Il faut cependant inscrire au passif le danger de graves conséquences pour le fonctionnement du Marché commun. Il convient de tout mettre en oeuvre pour que la crise aboutisse à une accélération de la réalisation de la première étape de l'union économique et monétaire afin de mettre la Communauté à l'abri des tempêtes monétaires.

Le président du groupe des libéraux et apparentés, M. Berkhouwer (néerl.), dans une question orale avec débat, a demandé à la Commission européenne comment elle jugeait l'évolution des problèmes monétaires actuels, dans la perspective d'une union économique et monétaire européenne. Développant sa question, M. Berkhouwer a lancé un avertissement contre le défaitisme dans la Communauté et s'est prononcé contre la réévaluation et pour un retour rapide à la parité des monnaies. La Commission européenne doit se prononcer sur les moyens à employer pour lutter contre l'épidémie communautaire d'inflation. En terminant, M. Berkhouwer a demandé des éclaircissements sur la résolution du Conseil sur la crise monétaire et sur le rôle joué par la Commission européenne.

M. Barre, vice-président de la Commission européenne, a retracé les événements des dernières semaines, à la fois cause de déception et source d'inquiétude, et a tiré des conclusions pour l'avenir. La crise monétaire que traversent la Communauté et le monde occidental ne peut être dissociée des difficultés chroniques que connaît, depuis plusieurs années, le système monétaire international. M. Barre a souligné qu'à diverses reprises il avait attiré l'attention du Parlement sur l'instabilité de ce système, miné dans ses profondeurs par le

déficit massif et persistant de la balance des paiements des Etats-Unis et périodiquement agité à sa surface par les mouvements spéculatifs de capitaux, qu'amplifie le marché de l'euro-dollar. La Commission européenne, au cours des consultations à Six, a écarté certaines mesures préconisées de divers côtés: réévaluation de toutes les monnaies de la Communauté; libre fluctuation de ces monnaies par rapport au dollar; élargissement modéré des marges de fluctuation des monnaies de la Communauté. La Commission a estimé que l'action communautaire devait être menée dans une autre direction. Les Etats membres devaient affirmer solennellement leur détermination absolue de ne pas modifier leurs parités et de mettre en oeuvre un ensemble de mesures: régulation du marché de l'euro-dollar; régulation des liquidités internes de la Communauté; léger élargissement des marges de fluctuation envers le dollar; examen de l'opportunité d'instaurer dans des délais appropriés un système de double marché des changes. La position de la Commission a été dictée par quatre préoccupations fondamentales: ne pas abdiquer devant la spéculation; ne pas compromettre le développement du commerce international; sauvegarder la capacité concurrentielle de la Communauté; doter la Communauté des instruments d'une politique concertée à l'égard des mouvements de capitaux. La Commission n'a pas non plus perdu de vue l'exigence de la stabilité à l'intérieur des pays membres.

Devant la division des Etats membres sur le détail des mesures proposées par la Commission, celle-ci s'est rangée, sans gaîté de coeur, à l'avis, exprimé par les diverses délégations au Conseil, que certains pays qui avaient à faire face à une situation exceptionnelle pouvaient laisser fluctuer leur taux de change. Mais, a poursuivi M. Barre, la Commission s'est efforcée de faire accepter par le Conseil une série de précautions qui ont été introduites dans la résolution adoptée par le Conseil: confirmation par les Etats membres de leur détermination de maintenir leurs parités actuelles; doter la Communauté, au plus tôt, des instruments nécessaires pour faire face aux mouvements spéculatifs de capitaux; réaffirmation publique, par le Conseil, que le système des taux de change fluctuants est incompatible avec le fonctionnement normal du Marché commun; éviter des mesures unilatérales perturbant le fonctionnement du marché commun agricole.

Tirant ensuite quelques conclusions des événements monétaires, M. Barre a reconnu que, si les procédures de consultations communautaires ont été respectées, la concertation n'a pas abouti à définir une action communautaire. Cela tient à l'hétérogénéité des situations nationales et à des divergences de doctrine économique entre pays membres. Tant qu'un certain consensus

politique ne se sera pas dégagé entre les Etats membres, on enregistrera toujours des décisions tendant à sauvegarder avant tout les intérêts que chaque pays considère comme vitaux. Il faut confirmer et continuer la construction de l'union économique et monétaire. Pour M. Barre, s'il faut s'abstenir de faire preuve d'un pessimisme systématique, il convient néanmoins d'éviter tout optimisme de commande. On ne doit pas se dissimuler que non seulement l'union économique et monétaire, mais le Marché commun lui-même pourraient être compromis, si la fluctuation de certaines monnaies de la Communauté se prolongeait pendant une trop longue période. Au contraire, si des relations de change normales sont rétablies aussi rapidement que possible à l'intérieur de la Communauté, l'épreuve peut se révéler salutaire et favoriser des progrès plus rapides de l'intégration. Quant au problème du système monétaire international, il conviendra de le résoudre dans un esprit de coopération, ce qui n'exclut pas la fermeté. Les pays de la Communauté, a déclaré en terminant M. Barre, défendront leurs intérêts légitimes et feront entendre leur voix d'autant mieux qu'ils seront unis.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Boersma (néerl.), a regretté que les mesures prises pour faire face à la crise monétaire ne soient pas communautaires. Elles constituent un danger de désintégration. M. Boersma a insisté sur la nécessité de la recherche de la stabilité dans les Etats membres et a souligné la responsabilité des partenaires sociaux. De l'avis du groupe, les gouverneurs des banques centrales n'ont pas agi suffisamment pour contrecarrer les afflux de capitaux. De son côté, la Commission a-t-elle été suffisamment ferme dans ses discussions avec le Conseil? Une fois de plus, la population agricole est la plus touchée, a constaté M. Boersma qui a demandé que l'on ne cède pas à un sentiment défaitiste, mais que, au contraire, on continue à insister pour que la politique économique soit orientée vers la stabilité et vers l'union économique et monétaire. M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, s'est demandé si l'on pourra ramener les monnaies européennes à leur ancienne parité et a constaté un manque de volonté politique pour réaliser l'union économique et monétaire. Les mesures proposées par la Commission européenne seraient suffisantes pour parer aux crises. Mais il faut voir si les conditions politiques existent pour intégrer les mesures nationales dans des mesures communautaires. M. Oele a suggéré, d'autre part, une nouvelle réunion des chefs d'Etat et de gouvernement.

Au nom du groupe de l'U.D.E., M. Bousch (fr.) a constaté que la Commission est arrivée à sauver la face et a estimé que l'on n'avait pas mis en évidence les causes réelles de la situation actuelle. Après avoir souligné que l'on vivait sous le régime de l'étalon-dollar non convertible en or et après avoir analysé le mécanisme de placement des capitaux flottants, M. Bousch a approuvé les propositions faites

par la Commission européenne pour résoudre la crise et a regretté le manque de coopération entre les Etats membres. M. Leonardi (non inscrit, com. it.) a dénoncé les contradictions fondamentales de la situation économique de la Communauté: déséquilibre entre l'économie des Etats-Unis et celle de la Communauté et déséquilibre entre les régions et entre les classes sociales dans la Communauté. Pour M. Leonardi, les Etats-Unis, par le moyen de leur monnaie, se déchargent sur l'Europe du préjudice de leur politique interventionniste. L'autonomie de l'Europe est nécessaire. Elle doit affirmer son individualité. Toute la construction communautaire est remise en cause. Aussi, M. Leonardi réclame une discussion approfondie, au sein du Parlement, sur la situation économique et sociale dans la Communauté.

M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.), président de la commission politique, a insisté sur la nécessité d'accomplir de nouveaux pas en avant afin d'éviter, à l'avenir, la répétition de tels faits et faire preuve de volonté politique. Pour M. Bousquet (U.D.E., fr.), la crise devrait avoir une conséquence heureuse: forcer la Communauté à réagir et à manifester sa volonté politique de réaliser l'union économique et monétaire. M. Burgbacher (dém.-chr. all.) ne croit pas que les Six aient comme objectif numéro un la stabilité et estime que l'on devrait rechercher les véritables causes de l'inflation.

Pour M. Armengaud (lib. fr.), l'Europe ne désire pas faire l'Europe. Le comportement des Six est le responsable de la crise et de multiples exemples d'actions séparées et de refus d'actions communautaires le prouvent. La compétition sans frein entre les Six doit faire face à la concertation et à l'organisation. De l'avis de M. Spénale (soc. fr.), la crise monétaire résulte d'une inadaptation entre le fait et le droit. Il faut accélérer les procédures conduisant à une monnaie commune et, pendant quelque temps, créer une monnaie de compte pour les règlements extérieurs des Six. M. Richarts (dém.-chr. all.) a estimé que le dollar vert ne survivrait pas aux manipulations monétaires. La modification des parités monétaires ne doit pas peser sur une seule profession, les agriculteurs. M. Borm (lib. all.) s'est demandé si les Six voulaient vraiment prendre les mesures nécessaires pour éviter la crise et a souligné la nécessité de la coopération et de la coordination au sein de la Communauté européenne. Pour M. Wolfram (soc. all.), l'essentiel est de parvenir à la stabilité des prix. Il faut maintenir le parallélisme entre politique économique et politique monétaire. Les mesures proposées par la Commission européenne ne suffisent pas et n'institueraient-elles pas un contrôle trop strict? M. Aigner (dém.-chr. all.) a reproché à la Commission européenne d'accompagner la situation de façon trop passive. Elle doit tout faire pour sauver la Communauté.

Répondant aux différents orateurs, M. Barre a souligné que la Commission européenne n'entendait pas rester passive mais qu'elle tenait à faire preuve de discrétion. La stabilité est une exigence fondamentale, mais il faut tenir compte des données économiques et sociales qui limitent les moyens mis en oeuvre. Le choix n'est pas entre dirigisme et liberté. Ce qui compte, avant tout, est la sauvegarde des intérêts de la Communauté. Il faut espérer que la prise de conscience des risques que court la Communauté facilitera la formation d'un consensus communautaire dans tous les domaines indispensables pour réaliser l'union économique et monétaire. La Commission a toujours préconisé la mise à l'étude d'une unité de compte pour les Six, mais elle n'a pas rencontré de réaction positive du côté des gouvernements.

Le Parlement est passé à l'examen de la proposition de résolution présentée par M. Lange (soc. all.), au nom de la commission économique, dans un rapport (doc. 45) sur la situation actuelle dans la C.E.E. Plusieurs amendements présentés au nom du groupe démocrate-chrétien par MM. Scarascia Mugnozza (it.), De Winter (belge), Servais (belge) et Califice (belge) ont été adoptés. Ils mettent l'accent notamment sur la nécessité d'une action communautaire, sur la poursuite indispensable de l'union économique et monétaire et de l'union politique et invitent la Commission européenne à faire des propositions au Conseil pour renforcer la coopération économique et monétaire entre les Etats membres. Le Parlement a rejeté plusieurs amendements présentés par M. Bousch (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., et qui tendaient notamment à souligner la responsabilité des Etats-Unis dans les difficultés actuelles et à supprimer une allusion à la possibilité d'appliquer des cours flexibles entre la Communauté et les pays tiers. M. Bousch, au nom du groupe de l'U.D.E., s'est prononcé contre la résolution qui lui semble approuver ce qui a été fait. M. Boscary-Monsservin (lib. fr.) a également voté contre la résolution car le retour à des cours de change flexibles présente un grave danger pour l'agriculture et rendrait impossible l'application des prélèvements. Enfin, M. Armengaud (lib. fr.) a voté contre la résolution qui n'apporte pas de remèdes au désordre existant.

Dans la résolution, le Parlement:

- regrette que la volonté d'action de certains pays membres ne soit pas traduite par une solution communautaire tendant à surmonter les difficultés actuelles;
- engage les gouvernements à respecter les accords sur l'union économique et monétaire et sur l'union politique;
- souligne qu'une action communautaire est indispensable dans le domaine conjoncturel et monétaire;

- croit déceler dans la situation actuelle une chance de renforcer la Communauté;
- invite la Commission et le Conseil à réexaminer s'il est possible d'appliquer des cours flexibles vers l'extérieur tout en maintenant des cours de change fixes à l'intérieur de la Communauté.

Enfin, le Parlement suggère à la Commission européenne un certain nombre de propositions à faire au Conseil afin de remédier aux causes et aux conséquences de la crise monétaire actuelle.

### **La politique commune des transports**

(18 mai)

Dans une question orale avec débat (n<sup>o</sup> 4/71) posée à la Commission européenne, la commission des transports constate, tout d'abord, que la politique commune des transports continue d'accuser un sérieux retard par rapport à de nombreux autres secteurs de la politique communautaire et demande à la Commission si elle ne pense pas que la persistance ou l'aggravation de cette situation pourrait mettre en cause le processus d'unification communautaire engagé dans le cadre de l'union économique? Quelles initiatives la Commission compte-t-elle prendre pour faire face à cette grave situation? En présentant la question orale, M. Posthumus (soc. néerl.), président de la commission des transports, a souligné que la crise de la politique commune des transports se développait dans le silence sans que personne ne s'en préoccupe. Les raisons de fond de cette crise résident dans les divergences importantes des Etats membres et la conviction de certains d'entre eux qu'une politique commune dans ce domaine n'est ni nécessaire ni opportune. L'absence de volonté politique est amplement prouvée par la carence totale du Conseil dans ce domaine. De l'avis de M. Posthumus, la Commission européenne a également ses responsabilités. On a parlé d'une politique globale, puis de progression pas à pas. A présent, on pense à une troisième méthode. En vérité, rien de concret n'est fait sur le plan communautaire.

Dans sa réponse, M. Coppé, membre de la Commission européenne, a déclaré que l'existence de régimes très divergents entre les Etats membres en matière de transport constitue une raison fondamentale contribuant au maintien du cloisonnement des marchés nationaux. Parmi les conditions d'une relance de la politique commune des transports, la volonté politique des Etats membres est primordiale. Les travaux des experts devraient être mieux orientés sur le plan politique et le Conseil devrait, pour les questions qui n'ont pas une importance

vitale, se prononcer à la majorité qualifiée. M. Coppé a annoncé que la Commission présenterait prochainement des propositions relatives à l'harmonisation des conditions de concurrence et que d'autres propositions sont en préparation. Elles concernent notamment des procédures de coordination des investissements plus efficaces et la sécurité routière. D'autre part, les premières actions en matière de recherche et de développement technologique dans les transports seront entreprises. En terminant, M. Coppé a souligné que la mise en oeuvre concrète de telles initiatives supposait la reprise du dialogue avec le Conseil afin de provoquer un débat sur l'ensemble de la politique commune des transports. La Commission européenne se propose de prendre les initiatives nécessaires à ce sujet.

MM. Kollwelter (dém.-chr. lux.), Seefeld (soc. all.), Jozeau-Marigné (lib. fr.) et Cousté (U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont réclamé une action énergique et efficace tant de la part de la Commission européenne que du Conseil. M. Kollwelter a demandé à la Commission européenne de ne saisir le Conseil que de questions fondamentales et essentielles de la politique des transports et a souligné que le seul moyen de parvenir à une politique commune est la manifestation d'une volonté politique de la part des gouvernements. M. Seefeld a mis l'accent également sur la nécessité d'une volonté politique et a demandé avec insistance à la Commission européenne de sortir de la période des petits pas et de contribuer, par des propositions s'inscrivant dans une conception globale des transports européens, à ce que, d'une manière générale, on puisse parler à l'avenir d'une véritable politique commune des transports. Pour M. Jozeau-Marigné, les difficultés proviennent des problèmes politiques et de la marche des institutions. La Commission européenne devrait dresser rapidement un tableau synoptique de tous les problèmes de base et les transmettre à la commission des transports du Parlement. Ensuite, par le jeu des institutions, on pourrait mettre en oeuvre une politique des transports. M. Cousté pense qu'il faut entreprendre des démarches objectives et essayer de faire progresser une harmonisation, notamment en ce qui concerne les conditions de concurrence. La Commission européenne doit choisir le point de réussite prévisible de son action. La C.E.E. ne pourra pas progresser sans que des décisions communautaires soient prises et non des apparences de décisions communautaires. Pour M. Richarts (dém.-chr. all.), il faut une nouvelle base de départ. La Commission ne doit pas entreprendre trop de choses à la fois, mais doit se contenter de celles qui sont applicables en pratique.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a réaffirmé que la Commission avait une conception d'ensemble en matière de transports européens

et se réjouissait du changement d'atmosphère dans les relations avec le Conseil. Il faut avancer pas à pas, mais pour cela, il faut trouver des interlocuteurs prêts à franchir les passages difficiles.

Aucune résolution n'a été soumise au vote du Parlement européen à l'issue du débat.

### **Rapprochement des taxes frappant les hydrocarbures**

(19 mai)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 43) présenté par M. de Broglie (lib. fr.) au nom de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, sur une proposition de directive relative au rapprochement des taxes spécifiques de consommation frappant les hydrocarbures liquides destinés à être utilisés comme combustibles. Le rapporteur analyse la proposition de directive qui prévoit le rapprochement, au 1er janvier 1976, des taux ou du montant cumulé des taxes spécifiques de consommation sur les fuels légers et lourds, de façon à ce qu'ils ne dépassent pas 2 u.c. par tonne pour les fuels lourds et 5 u.c. par tonne pour les fuels légers. Les taux, constate le rapporteur, se situent assez nettement en dessous de la moyenne arithmétique des taux actuellement en vigueur. M. de Broglie étudie ensuite les conséquences budgétaires de ces mesures. Ses conclusions sont reprises dans la résolution approuvée par le Parlement européen.

Le Parlement prend acte de la proposition de directive qui tend à concrétiser les propositions faites par la Commission européenne au Conseil dans sa communication sur une première orientation pour une politique énergétique communautaire. Il ne conteste pas l'intérêt qu'il peut y avoir à mettre fin aux différences de niveau des taxes spécifiques frappant les divers produits énergétiques, différences qui faussent les conditions d'échanges entre les Etats membres et provoquent des distorsions de concurrence entre les sources d'énergie. Le Parlement regrette le caractère trop partiel des mesures proposées qui auraient dû s'intégrer dans un plan d'ensemble et qui ne permettront pas d'aboutir à une véritable harmonisation, compte tenu de la persistance d'une fourchette trop importante entre les taux pratiqués dans les différents pays. Il ne faut pas non plus sous-estimer le poids des moins-values fiscales qui ne pourront sans doute pas être compensées par une augmentation de la consommation. L'impulsion donnée à l'utilisation des hydrocarbures liquides affectera nécessairement les conditions de consommation des autres sources d'énergie. Le

Parlement s'étonne que la Commission européenne n'ait pas posé le problème de la taxation du gaz naturel, est d'avis que les explications fournies par la Commission sur les raisons du maintien d'une différence de taxation entre les fuels lourds et légers n'apportent pas des justifications suffisantes pour le maintien d'un tel principe et prie la Commission de faire des suggestions pour la réduction des teneurs en soufre des hydrocarbures utilisés comme combustibles. Pour toutes ces raisons, le Parlement estime que la directive ne pourrait faire l'objet d'un avis favorable que si elle était précédée d'une période déterminée consacrée à un effort de réduction proportionnelle des droits appliqués dans divers pays et invite la Commission à revoir les mesures proposées à la lumière des derniers développements du marché énergétique. Enfin, le Parlement demande à la Commission d'examiner la possibilité d'arriver, à l'issue de cette période, à une fourchette unique allant de 2 à 5 u.c. valable pour les fuels considérés dans la directive.

M. van Amelsvoort (dém.-chr. néerl.) a présenté l'avis de la commission des finances et des budgets qui rejoint la position de la commission de l'énergie. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a rappelé que la première orientation pour une politique énergétique communautaire était toujours valable et servait de base à la politique énergétique de la Commission. De l'avis de la Commission, la directive proposée n'entraînera pas de diminution globale des recettes des Etats membres. Son but est la défense des intérêts des consommateurs et elle s'inscrit dans le contexte de l'harmonisation fiscale générale. D'autre part, les taux proposés laissent une marge de manoeuvre aux Etats membres, ce qui leur permettra de tenir compte des conséquences budgétaires.

M. De Winter (dém.-chr. belge) et Mme Orth (soc. all.) ont approuvé la résolution au nom de leurs groupes politiques. M. De Winter a dit sa préférence pour une fourchette unique et une période plus longue. Mme Orth s'est déclarée hostile à une imposition du gaz naturel et a demandé une mise en application rapide de la directive. M. Springorum (dém.-chr. all.), président de la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques, a fait deux objections: la fourchette prévue est trop large; le traitement différent entre fuel lourd et fuel léger ne peut pas être accepté. M. Burgbacher (dém.-chr. all.) s'est également prononcé pour une harmonisation égale des taux concernant les fuels légers et lourds. M. Oele (soc. néerl.) s'est préoccupé de la pollution de l'air par les matières sulfureuses et a suggéré une imposition pour lutter contre cette pollution.

M. Bousch (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., s'est déclaré favorable à la proposition de directive de la Commission européenne, les différentes taxations étant un obstacle à la politique énergétique commune. La directive va dans le bon sens. On pourrait seulement lui reprocher sa modération, M. Bousch se prononçant pour la suppression de toutes les taxes sur le fuel lourd.

**Septième réunion de la Conférence parlementaire de  
l'association C.E.E.—E.A.M.A.**

(17 mai)

Le Parlement européen a fait siennes les conclusions auxquelles est parvenue la Conférence parlementaire de l'association dans la résolution adoptée à Yaoundé le 13 janvier 1971 (voir "PE-Information", numéro spécial sur la Conférence, 1971/2). M. Briot (U.D.E., fr.) a présenté son rapport (doc. 36), fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur les résultats de la Conférence. Le rapporteur a analysé les principaux thèmes des débats de la Conférence et a résumé ses conclusions dans une résolution adoptée par le Parlement.

Le Parlement européen invite la Commission et le Conseil à promouvoir une politique mondiale des produits de base; souhaite que des efforts accrus de promotion commerciale accentuent l'expansion des échanges au sein de l'association; souligne que la Communauté devra prendre les dispositions nécessaires pour que les E.A.M.A. ne subissent pas de préjudice par suite de l'instauration des préférences généralisées; demande une concertation permanente avec les partenaires de l'association sur les problèmes posés par l'élargissement des Communautés; souhaite la conclusion d'un accord d'une durée indéterminée concrétisant le caractère permanent de l'association ainsi qu'une accentuation du contenu politique de l'association; demande un renforcement du contrôle parlementaire de la gestion financière du F.E.D.

MM. Bersani (dém.-chr. it.), Achenbach (lib. all.), président de la commission des relations avec les pays africains et malgache, et Triboulet (président du groupe de l'U.D.E., fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé la résolution. M. Bersani a mis l'accent sur la défense des cours des produits de base, sur l'importance du secteur agricole, sur la nécessité d'une politique de la jeunesse dans les E.A.M.A. et a insisté pour que l'instauration des préférences généralisées n'ait pas pour résultat l'abandon des politiques régionales. M. Achenbach a souligné l'utilité des contacts parlementaires avec les E.A.M.A. ainsi que les

résultats positifs de la Conférence de Yaoundé. M. Triboulet s'est préoccupé des conditions d'application des préférences généralisées, notamment pour les Etats-Unis, et des mesures compensatoires à prendre pour les E.A.M.A. M. Aigner (dém.-chr. all.) a souligné l'importance de l'aspect institutionnel de l'association.

M. Deniau, membre de la Commission européenne, a déclaré, en ce qui concerne la mise en application des préférences généralisées, que la Communauté avait consulté les E.A.M.A. et n'avait pas obtenu d'assurance quant à la date d'application du système par les Etats-Unis. Une certaine prudence est nécessaire, car il importe de sauvegarder les intérêts des E.A.M.A.

### **Mission d'étude et d'information aux Antilles néerlandaises et au Surinam**

(17 mai)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 26) présenté par M. Bersani (dém.-chr. it.) au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, sur la mission d'étude et d'information effectuée du 4 au 11 septembre 1970 par une délégation de la commission sur invitation des présidents des parlements des Antilles néerlandaises et du Surinam. Le rapporteur examine la situation des pays visités et leurs perspectives de développement et étudie, dans le cadre de l'association de ces pays à la C.E.E., les échanges commerciaux, la coopération financière et technique et les rapports institutionnels avec la Communauté. Les observations et conclusions du rapporteur sont reprises dans la résolution adoptée par le Parlement européen à l'issue du débat.

Le président Behrendt a souhaité la bienvenue à une délégation des Antilles néerlandaises et du Surinam, conduite par les présidents des parlements de ces deux pays.

MM. Westerterp (dém.-chr. néerl.), Achenbach (lib. all.), président de la commission des relations avec les pays africains et malgache, et Broeks (soc. néerl.) ont approuvé la résolution, au nom de leurs groupes politiques. M. Westerterp a souligné que, du fait de l'association des Antilles néerlandaises et du Surinam, la Communauté avait une fenêtre ouverte sur l'Amérique latine et les Caraïbes et a évoqué le problème de l'évolution des relations entre les Pays-Bas et ces deux pays ainsi que la situation sociale préoccupante du fait d'un chômage très élevé. Ce fait a également retenu l'attention de M. Broeks qui a

souhaité que les Antilles et le Surinam deviennent rapidement indépendants et a souligné que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté facilitera la solution des problèmes des pays de la région des Caraïbes. M. Achenbach a souhaité un développement des contacts parlementaires entre le Parlement européen et les parlements des Antilles néerlandaises et du Surinam.

M. Deniau, membre de la Commission européenne, a rappelé l'action de la Communauté en faveur de ces pays et a informé le Parlement que les causes des retards intervenus dans l'action du F.E.D. étaient en voie de règlement et que la Commission s'occuperait des rapports avec la Banque européenne d'investissement.

Dans la résolution, le Parlement souligne l'intérêt des relations particulières établies avec les Antilles et le Surinam dans la perspective d'une coopération plus étroite avec l'Amérique latine et la région des Caraïbes ainsi que l'importance particulière de la contribution de la C.E.E. au progrès économique, social et culturel de ces pays. Le Parlement invite la Commission européenne à favoriser en particulier les investissements dans le secteur de la production industrielle et agricole; recommande à la Banque européenne d'investissement d'examiner avec bienveillance toute possibilité d'accorder des prêts à ces pays; souhaite un développement des échanges commerciaux avec les Antilles néerlandaises; demande à sa commission compétente de prévoir la possibilité d'une rencontre annuelle avec les délégués parlementaires des Antilles néerlandaises et du Surinam en visite en Europe.

**Politique agricole commune**  
**Fixation des prélèvements et des restitutions**  
(19 mai)

Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 35) présenté par M. Briot (U.D.E., fr.), au nom de la commission de l'agriculture, a approuvé une proposition de règlement qui donne la possibilité à la Commission européenne de suspendre provisoirement la fixation à l'avance des prélèvements et des restitutions dans les différents secteurs de l'organisation commune des marchés, afin de contrecarrer une spéculation éventuelle. M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, a remercié le Parlement de son appui. MM. Vredeling (soc. néerl.) et Klinker (dém.-chr. all.) ont approuvé le règlement au nom de leurs groupes politiques.

## **Comptes de la C.E.C.A. pour 1969**

(19 mai)

Le Parlement européen a approuvé les comptes de la C.E.C.A. pour l'exercice 1969, au vu des conclusions du Commissaire aux comptes. Le rapport (doc. 46) fait par M. Rossi (lib. fr.) a été présenté par M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a informé le Parlement que la Commission espérait pouvoir affecter de nouveau des crédits pour la recherche et augmenter les crédits pour les maisons ouvrières.

## **Modification du règlement du Parlement européen**

(17 mai)

Le traité du 22 avril 1970 portant modification de certaines dispositions budgétaires des traités a rendu nécessaires des modifications et compléments aux dispositions du règlement du Parlement européen concernant la procédure budgétaire. Sur la base du rapport (doc. 37), présenté par M. Boertien (dém.-chr. néerl.), président de la commission juridique, le Parlement européen a modifié, en conséquence, les articles 23 et 50 de son règlement.

## **Pétition**

Le président a informé le Parlement, au cours de la séance du 17 mai, qu'il a reçu une pétition de M. Fotré et autres, au nom des organisations syndicales et professionnelles du personnel de la Commission européenne, sur les conditions de travail du personnel installé dans le bâtiment Berlaymont, à Bruxelles. Cette pétition a été renvoyée pour examen à la commission des affaires sociales et de la santé publique.

## **Nouveaux membres**

Le Parlement européen, dans sa séance du 18 mai, a validé les mandats de M. Dupont (dém.-chr. belge) désigné par le Sénat belge le 27 avril, en remplacement de M. Leemans, décédé, et de M. Durand (lib. fr.), désigné par le Sénat français le 29 avril, en remplacement de M. Blondelle, décédé.

## II. SESSION DE JUIN

Le Parlement européen, réuni à Strasbourg du 7 au 11 juin, a entendu un exposé du président en exercice du Conseil sur l'activité du Conseil et sur l'unification politique de l'Europe et, dans une résolution, a demandé la réunion d'une conférence au sommet pour préciser les objectifs de l'Europe unie. Le Parlement a discuté plusieurs rapports concernant les règles de concurrence et la position des entreprises dans le Marché commun, la réforme du Fonds social européen, les politiques communes de l'énergie et des transports, et a approuvé la mise en oeuvre des préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement. Le Parlement s'est préoccupé, d'autre part, de l'association avec la Turquie et la Grèce, de diverses questions intéressant la politique agricole commune, de questions budgétaires et administratives, de l'harmonisation des législations et a demandé une aide pour les victimes de la catastrophe au Pakistan oriental.

### L'activité du Conseil (11 juin)

Le Parlement européen a entendu un exposé de M. Schumann, président en exercice du Conseil, sur les activités du Conseil au cours des derniers mois. Traitant du développement de la Communauté, le président du Conseil a souligné que ce qui a été entrepris dans ce domaine tendait à affirmer la vocation sociale de la Communauté. Ceci est vrai, aussi bien pour les décisions prises dans le domaine social proprement dit, que pour celles concernant la politique régionale et la politique agricole commune. Evoquant la crise monétaire et la résolution prise par le Conseil à ce propos, M. Schumann a reconnu que la mise en oeuvre de l'union économique et monétaire subissait un retard regrettable, mais a exprimé sa conviction que cette mise en oeuvre devra être poursuivie.

Parlant ensuite de l'élargissement de la Communauté, le président du Conseil a souligné l'importance de l'accord intervenu à Luxembourg sur le rôle de la livre

sterling et a précisé que cet accord avait recueilli l'approbation unanime du Conseil. Sans les travaux préalables de la Commission européenne, il n'aurait pas été possible de poser et de résoudre un problème aussi délicat. Un engagement plus précis du Royaume-Uni n'était ni possible ni souhaitable. Le résultat est pleinement satisfaisant, du point de vue communautaire et européen. Deux problèmes restent à régler: les importations de produits laitiers en provenance de la Nouvelle-Zélande et la participation des Etats candidats au financement de la Communauté. La volonté politique de tous les partenaires doit permettre d'envisager une issue favorable des négociations dans un avenir rapproché. Pour les Etats non candidats, membres de l'A.E.L.E., se pose la question de savoir s'il est possible d'envisager le rétablissement de barrières douanières là où elles ont été abolies au cours des dernières années.

En ce qui concerne les relations extérieures, M. Schumann a évoqué l'amélioration des relations entre la Communauté et les Etats-Unis, notamment sur le plan commercial, la négociation en cours avec le Japon en vue de la conclusion d'un accord commercial, et le dialogue qui va s'engager avec les ambassadeurs des pays d'Amérique latine. Sur le plan des relations avec les pays en voie de développement, le président du Conseil a souligné l'importance de la décision prise par la Communauté de mettre en oeuvre le système des préférences généralisées et a marqué sa satisfaction de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention de Yaoundé et de l'accord d'Arusha. Après avoir rappelé les différents accords bilatéraux signés ou en cours de négociations avec les pays du bassin méditerranéen, M. Schumann a souligné l'importance de la première réunion des ministres de la justice des Communautés, qui a eu lieu récemment, et de la réunion prochaine des ministres de l'éducation nationale. Ceci donne une idée de cette création continue, de cette évolution permanente et constamment créatrice qui est indubitablement la marque des derniers mois d'activité du Conseil.

En terminant, M. Schumann a déclaré que la Communauté allait entrer dans une phase nouvelle car, selon toute probabilité, elle va s'élargir. Alors, un grand combat commencera, un combat continu pour éviter un risque majeur, à savoir la dilution éventuelle des Communautés dans une sorte de zone générale de libre-échange sans profil bien défini. Ce combat, il faudra le gagner, a conclu le président du Conseil, qui a souligné que le but essentiel était une Europe prospère, forte et indépendante, susceptible d'assurer à ses peuples le mieux-être dans la paix et par la paix.

M. Lücker (all.), président du groupe démocrate-chrétien, s'est félicité de pouvoir constater que l'Europe se formait et qu'elle se préparait à occuper la place qui lui revient dans le concert des nations. Evoquant la rencontre Pompidou-Heath, M. Lücker a estimé que de tels dialogues entre Européens servent le bien commun. Quant aux aspects constitutionnels de l'Europe de demain, un sommet européen devrait se réunir afin que toute la clarté soit faite. Seul, jusqu'à ce jour, M. Pompidou s'est prononcé. Au nom du groupe socialiste, M. Kriedemann (all.) a demandé que le Conseil s'efforce de prendre des mesures qui soient plus que des compromis. Il faut que les partenaires européens précisent leurs positions et réfléchissent aux finalités de la construction européenne. M. Habib-Deloncle (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., s'est fait l'écho des inquiétudes des E.A.M.A. en ce qui concerne les préférences généralisées et l'élargissement de la Communauté, et a constaté que l'achèvement de la Communauté semblait réalisé. Encore faut-il que certains événements ne remettent pas en question des mécanismes savamment élaborés. Quant à l'approfondissement, on doit se demander si la volonté politique de progresser vers l'union économique et monétaire existe toujours. Les mécanismes mis en place ne remplacent pas la volonté politique. Pour ce qui est de l'élargissement, M. Habib-Deloncle a constaté que la Grande-Bretagne n'acceptera qu'une Europe confédérale, car le plus européen des Britanniques n'est pas à même de consentir les abandons de souveraineté que suppose une Europe fédérale. Il faut donc savoir ce que l'on veut.

Pour M. Berthoin (fr.), parlant au nom du groupe des libéraux et apparentés, l'intervention réconfortante du président du Conseil vient à une heure qui paraît parfois incertaine, voire préoccupante. Nous sommes conscients, a poursuivi M. Berthoin, des transformations inévitables vers lesquelles la construction européenne ne manquera pas de nous conduire. Mais le traité de Rome reste notre fondement irremplaçable pour édifier une Europe dans la sauvegarde d'une forme de civilisation et d'une éthique qui nous paraît la seule qui soit susceptible, dans une démocratie, d'assurer le mieux-être des hommes. M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.), président de la commission politique, espère que les ministres des affaires étrangères pourront lever certains doutes sur l'avenir de la Communauté, notamment à la suite de certains accords bilatéraux et a déclaré que l'Europe unie doit être l'expression des peuples européens. Cette expression ne pourra se manifester que si le Parlement européen est élu au suffrage universel direct. M. Jahn (dém.-chr. all.) a estimé qu'une confédération ne pouvait être qu'un stade transitoire et a déclaré que les dangers qui menacent toujours l'Europe ne seront écartés que lorsque la Grande-Bretagne sera vraiment associée à l'Europe.

M. Malfatti, président de la Commission européenne, a insisté pour qu'une volonté politique unanime se manifeste dans les Etats membres en faveur de l'unification européenne. Les armes du processus d'unification doivent être, outre cette volonté politique, la vision unitaire des problèmes et l'efficacité des institutions. La règle de l'unanimité au Conseil risque d'entraver la progression de la Communauté, au sein de laquelle doit être respecté l'équilibre institutionnel qui a fait ses preuves et est une garantie fondamentale pour aller de l'avant.

Répondant aux différents orateurs, M. Schumann, président en exercice du Conseil, s'est élevé contre de prétendus accords secrets ou accords bilatéraux. Les conversations franco-britanniques ont eu lieu au grand jour et étaient d'ailleurs souhaitées par tous les partenaires de la France. L'accord sur la livre sterling a pu être obtenu rapidement grâce au long travail de préparation de la Commission européenne et aux négociations qui durent depuis onze mois. Abordant le problème institutionnel, M. Schumann a constaté que les membres du Conseil, s'ils sont divisés sur la philosophie institutionnelle de la Communauté, sont d'accord sur une constatation: il faut choisir entre une orientation fédéraliste et l'élargissement. La Grande-Bretagne ne veut pas renoncer à sa souveraineté au-delà des limites fixées par les Traités. Evoquant la doctrine de l'Europe confédérale exposée par M. Pompidou, M. Schumann a remarqué qu'aucune autre doctrine ne lui a encore été opposée au nom d'un gouvernement quelconque. On peut donc la considérer, dès maintenant, comme une véritable base de travail. M. Schumann a constaté, d'autre part, à propos de la résolution de Luxembourg (réglant, entre autres, le problème de l'unanimité au Conseil), que l'acceptation de la candidature britannique interdit de la remettre en cause et qu'elle n'a pas empêché le Conseil et l'ensemble des institutions de la Communauté d'avancer d'un pas rapide.

### **L'unification politique de l'Europe** (10 juin)

En application de la décision prise par les six gouvernements en octobre 1970, M. Schumann, président en exercice du Conseil, a fait devant le Parlement la communication annuelle sur l'évolution des travaux relatifs à l'unification politique. Après avoir rappelé l'objet des consultations des ministres des affaires étrangères qui portent à la fois sur la politique étrangère, sur la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique et sur la recherche de nouveaux domaines dans lesquels des progrès pourraient être

réalisés, M. Schumann a rappelé que les ministres avaient inscrit ce premier effort dans une perspective dynamique, et a rendu compte de leurs travaux au cours des six derniers mois. Les candidats à l'adhésion aux Communautés ont été régulièrement informés et la Commission européenne a pu exposer ses vues sur les questions de sa compétence. Le comité politique est entré en fonction et des groupes de travail ont été créés pour l'étude approfondie de grands problèmes internationaux. Le président en exercice du Conseil a remarqué que la coopération politique était devenue une réalité vivante et que des mécanismes sont en place et fonctionnent déjà. Les ministres vont être en mesure de consacrer une plus grande part de leur attention aux problèmes que posent les développements entraînés par la croissance de leur entreprise. Enfin, un caractère pragmatique et dynamique a été imprimé aux travaux. Il s'agit des premières étapes sur une voie que nous venons d'ouvrir et sur laquelle nous comptons faire encore et ensemble un long chemin, a déclaré en terminant M. Schumann.

M. Scarascia Mugnozza (it.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a mis l'accent sur l'engagement croissant qui devra se manifester dans le domaine du rapprochement politique des Etats membres et a cru pouvoir affirmer que le processus de l'Europe politique était engagé. M. Lautenschlager (all.), au nom du groupe socialiste, aimerait être mieux informé que par un simple rapport et a déclaré que les socialistes d'Europe ne marqueront pas leur accord sur une formule vague. La meilleure solution pour le regroupement des Etats européens serait un Etat fédéral dérivant d'une Europe politiquement unifiée. Dans ce contexte, l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct s'impose également. Au nom du groupe des libéraux et apparentés, M. Berkhouwer (néerl.), président du groupe, parlant de l'aspect linguistique de l'intégration européenne, a souligné qu'il ne devait pas être question de la prépondérance d'une langue. Il a constaté que la voie pragmatique dans laquelle s'est engagée l'unification politique de l'Europe a permis aux Six d'adopter une position commune sur le problème du Moyen-Orient et a demandé des éclaircissements sur les accords conclus entre MM. Pompidou et Heath, notamment en ce qui concerne la livre sterling. En terminant, M. Berkhouwer a demandé à M. Schumann de faire connaître son point de vue sur la forme que prendra l'Europe unifiée. M. Habib-Deloncle (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., s'est félicité de la méthode employée par les ministres qui ont échappé à la fascination des problèmes institutionnels et a remarqué que le processus de la coopération politique ne se développait pas indépendamment du processus communautaire. M. Habib-Deloncle a demandé dans quel cadre, Conseil communautaire ou coopération politique, étaient discutées les propositions faites par le président de la République française, tendant à instituer une confédération européenne, et a

déclaré ne pas voir comment aller vers un Etat fédéral alors que l'on marche à reculons sur la voie d'une union économique et monétaire. Pour M. Leonardi (non inscrit, com. it.), les difficultés que connaît l'Europe doivent être résolues par des décisions supérieures qui sont du domaine politique, alors que le pragmatisme comporte des limites très strictes. C'est le cas pour la crise économique et monétaire. L'objectif fondamental de la coopération politique doit être le concept d'autonomie.

M. Malfatti, président de la Commission européenne, a rappelé que les finalités politiques sont contenues dans les traités de Rome et a constaté que l'on était entré dans une phase de relance de la construction européenne. On ne peut nier, a poursuivi M. Malfatti, les perspectives d'un renforcement de la construction européenne et l'opportunité de liens plus étroits entre les institutions communautaires. Dans l'esprit et dans la lettre des traités de Rome, une stratégie politique doit aboutir à ce que l'Europe s'exprime d'une seule voix.

### **Problèmes monétaires et conférence au sommet**

(9 juin)

Le Parlement européen, sur la base d'un rapport (doc. 72) fait par M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.), président de la commission politique, sur une proposition de résolution déposée par M. Oele (soc. néerl.) et plusieurs de ses collègues, après avoir adopté deux amendements de M. Arndt (soc. all.) et plusieurs de ses collègues, a approuvé une résolution dans laquelle il invite le Conseil à prendre l'initiative de consultations entre les gouvernements des Etats membres, en y associant la Commission européenne et le Parlement, en vue d'organiser, après une préparation minutieuse et dans le respect des exigences de l'élargissement, une conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement chargée de préciser les objectifs de l'Europe unie, de résoudre les problèmes en suspens, en particulier ceux qui feraient encore obstacle à l'union économique et monétaire et à la réalisation des objectifs du troisième programme de politique économique à moyen terme, et de définir un équilibre institutionnel plus démocratique.

### **Règles de concurrence et position des entreprises européennes**

(7 juin)

Le Parlement européen a discuté le deuxième rapport complémentaire (doc. 227) fait par M. Berkhouwer (lib. néerl.) sur les règles de concurrence et la

position des entreprises européennes dans le Marché commun et dans l'économie mondiale. La discussion générale sur le rapport avait eu lieu en février 1970 et la résolution avait été renvoyée deux fois en commission, la première à l'issue du débat général, du fait du grand nombre d'amendements déposés, la deuxième fois, en mars 1970, à la suite de votes contradictoires sur les paragraphes concernant notamment la notification préalable obligatoire des concentrations (voir PE-Informations, 1970/2 et 3). Le rapporteur a commenté brièvement les modifications apportées à la proposition de résolution en ce qui concerne le contrôle des concentrations, la politique des cartels et les entreprises publiques, et a insisté pour qu'une politique de la concurrence soit définie au niveau européen.

Après avoir dressé un tableau général du développement de la politique de concurrence, M. Borschette, membre de la Commission européenne, a déclaré qu'en ce qui concerne l'activité en cours dans le domaine des ententes la Commission envisageait d'intensifier, autant que possible, sa pratique des décisions individuelles, dans l'intérêt de la sécurité juridique, de l'information des milieux économiques ainsi que des consommateurs et d'une plus grande publicité en général. M. Borschette a donné des indications sur les affaires en cours et a défini, ensuite, la position de la Commission européenne au sujet de l'article 86 du Traité concernant l'exploitation abusive de positions dominantes. La Commission est entrée dans la phase d'application effective de cet article. L'activité de la Commission ne se limite pas à l'instruction des affaires et à la préparation des décisions, elle est aussi caractérisée par la surveillance continue des entreprises et des marchés. On constate, en effet, que les restrictions de concurrence se logent dans des formes nouvelles de concertations. M. Borschette a mis l'accent sur les problèmes de la concurrence dans la perspective du consommateur et des petites et moyennes entreprises, a souscrit au principe exprimé dans la proposition de résolution en ce qui concerne la notification préalable pour les concentrations, en émettant toutefois des objections d'ordre juridique (une modification du traité serait nécessaire) et en estimant qu'un tel système n'est pas en mesure de donner un moyen pour définir une politique de concurrence en matière de concentrations. La Commission européenne accepte de faire rapport annuellement, devant le Parlement, sur la politique de concurrence suivie par la Commission européenne.

M. Boersma (néerl.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a approuvé le paragraphe de la résolution prévoyant une notification préalable pour certaines concentrations. M. Oele (néerl.), au nom du groupe socialiste, a demandé à la Commission européenne de faire connaître ses décisions sur des cas précis afin

que les entreprises et les consommateurs sachent à quoi s'en tenir et connaissent les critères adoptés. La Commission européenne doit avoir le droit d'intervenir lorsqu'une concentration est susceptible de déboucher sur une position de puissance sans limite. M. Cousté (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., s'est déclaré d'accord avec la Commission européenne en ce qui concerne la méthode des décisions individuelles, la surveillance continue de l'application de l'article 86, dans les secteurs oligopolistiques ou non, l'impossibilité de l'application de la notification préalable telle qu'elle est prévue dans la proposition de résolution et le souci de la protection et du développement des petites et moyennes entreprises. M. Lange (soc. all.), président de la commission économique, s'est réjoui des propos tenus par M. Borschette et a souligné l'importance de la garantie de concurrence au sein du Marché commun. M. Bousquet (U.D.E., fr.) s'est prononcé contre la notification préalable qui arrêterait pratiquement les fusions et concentrations. Le traité ne condamne que l'exploitation abusive d'une position dominante et non la position dominante elle-même.

A l'issue du débat, le Parlement européen a adopté la résolution présentée par la commission économique, après avoir rejeté plusieurs amendements de M. Cousté, au nom du groupe de l'U.D.E., et de M. Rossi (lib. fr.) qui tendaient, notamment, à la suppression de la notification préalable pour certaines concentrations. Le maintien de cette disposition a entraîné le groupe U.D.E. à voter contre la résolution.

Le Parlement européen:

- estime qu'il convient de définir plus exactement les rapports entre la législation communautaire en matière de concurrence et les législations nationales;
- souhaite que soient facilitées la fusion, la concentration ou la coopération entre entreprises d'Etats membres différents et rappelle qu'il ne peut être touché aux droits des travailleurs,
- estime qu'il s'impose de prévoir une notification préalable pour les concentrations dont la réalisation permettrait de dépasser un certain taux de participation au marché ou un ordre de grandeur donné; ces concentrations ne devraient être considérées comme autorisées que si la Commission ne s'y est pas opposée dans un délai qui reste à déterminer,
- estime qu'il convient de se préoccuper également des conglomerats,
- demande qu'une politique commune soit appliquée en faveur des petites et moyennes entreprises qui continueront à jouer un rôle important dans l'économie de la Communauté,

- souhaite que la Commission fasse des propositions en vue d'éliminer les distorsions de concurrence entre les entreprises publiques et privées,
- demande une coordination des politiques régionales afin d'éviter les surenchères en matière d'aide régionale et les distorsions de concurrence qui en résultent,
- rappelle la nécessité d'une harmonisation des législations fiscales et estime souhaitable que la Commission européenne fasse rapport annuellement sur l'évolution de la politique de concurrence dans la Communauté.

### **La réforme du Fonds social européen**

(9 juin)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 66), présenté par Mlle Lulling (soc. lux.), au nom de la commission des affaires sociales et de la santé publique, sur un règlement d'application de la décision du Conseil concernant la réforme du Fonds social européen et sur une décision du Conseil qui permet d'étendre l'activité du Fonds social aux départements français d'outre-mer. Le règlement d'application apporte des précisions quant aux bénéficiaires de l'aide et aux conditions et limites de l'intervention du Fonds. Tel qu'il est maintenant conçu et réglementé, a déclaré Mlle Lulling, le Fonds social pourra, dans la limite de ses fonctions propres, couvrir tous les besoins qui se feront sentir pour réaliser la politique de plein emploi et de meilleur emploi qui doit être celle de la Communauté. La Commission européenne doit être appuyée dans ses tentatives de doter le Fonds d'un règlement efficace et d'en faire un instrument de la solidarité communautaire.

Au nom de leurs groupes politiques, MM. Müller (dém.-chr. all.), Vredeling (soc. néerl.), Merchiers (lib. belge) et Laudrin (U.D.E., fr.) ont approuvé la proposition de résolution contenue dans le rapport de Mlle Lulling et ont apporté leur appui aux modalités de fonctionnement du Fonds proposées par la Commission européenne. M. Müller a demandé que le Fonds soit doté des moyens nécessaires pour mener à bien sa tâche importante. M. Vredeling a souligné que les instruments nouveaux sont indispensables pour permettre à la politique sociale de rattraper le retard qu'elle accuse. M. Merchiers s'est demandé s'il ne fallait pas envisager une consultation du Parlement lorsque le concours du Fonds est demandé. M. Laudrin a évoqué la situation des handicapés physiques et mentaux ainsi que la participation du Fonds social en faveur de la conversion professionnelle des agriculteurs. Un amendement à la résolution sur ce dernier point, présenté par MM. Laudrin et Liogier, au nom du groupe U.D.E., a été

approuvé par le Parlement, ainsi qu'un deuxième amendement précisant qu'une demande de concours du Fonds, non transmise par un Etat membre, peut être communiquée par l'organisme qui l'a introduite, pour information, à la Commission européenne et au comité du Fonds. Mme Caretoni Romagnoli (non inscrite, ind. de gauche, it.) a constaté que l'on était encore loin des objectifs fixés, même si certains progrès ont été réalisés et a évoqué le problème du sous-emploi structurel. Mme Caretoni a estimé que l'on ne donnait pas assez d'importance aux organisations syndicales et a condamné la structure actuelle du Fonds social en dépit d'une certaine bonne foi et d'une évidente bonne volonté. M. Girardin (dém.-chr. it.) a demandé que les aides soient dosées et que l'action du Fonds soit liée à celle du F.E.O.G.A. notamment. M. Roméo (lib. it.) a noté que les dispositions envisagées permettaient d'accroître le nombre des bénéficiaires du Fonds.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, après avoir donné quelques précisions aux différents orateurs, notamment en ce qui concerne les travailleurs indépendants, l'aide aux handicapés, les priorités à ne pas multiplier, a souligné que le Fonds social rénové représentait un très grand pas en avant par rapport à l'ancien Fonds. Les efforts peuvent être concentrés sur les grands besoins actuels et on a pu éviter le saupoudrage. Le Fonds social est un instrument essentiel de la politique active de l'emploi, notamment dans le contexte de l'union économique et monétaire. En terminant, M. Coppé a lancé un appel à tous les intéressés pour qu'ils fassent preuve d'imagination afin que l'action du Fonds social soit une réussite.

A l'issue du débat, le Parlement européen a adopté une résolution après que des amendements, présentés par M. Girardin (dém.-chr. it.) et plusieurs de ses collègues italiens, ont été rejetés par le Parlement ou retirés par leurs auteurs. Le Parlement approuve les dispositions proposées par la Commission européenne et constate qu'elles permettront d'introduire suffisamment de souplesse et garantiront une efficacité plus grande des interventions du Fonds social. Le Parlement souhaite que le Fonds social devienne opérationnel dès le début de 1972 et insiste pour qu'il soit doté des moyens financiers et administratifs suffisants.

### **Politique commune de l'énergie** (10 juin)

Dans une question orale avec débat (n° 1/71) au Conseil, M. Ribière (fr.), au nom du groupe de l'U.D.E., souligne que les récentes négociations de Téhéran

ont démontré l'urgence de la définition et de l'application d'une politique communautaire de l'énergie et demande si le Conseil est intervenu directement ou indirectement dans la préparation ou la conduite de ces négociations. Le Conseil peut-il communiquer au Parlement les grandes lignes de la politique qu'il entend mener dans le domaine de l'énergie ainsi que le calendrier des mesures concrètes qu'il compte prendre dans ce domaine?

Avant de donner la parole à M. Ribière, M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a souhaité la bienvenue à M. Schumann, ministre français des affaires étrangères et président en exercice du Conseil, et a rappelé les entretiens qu'il a eus avec lui le 17 mai à Paris, notamment sur les relations entre le Parlement et le Conseil et le développement institutionnel de la Communauté. M. Ribière a déclaré que, si les questions portant sur les négociations de Téhéran sont quelque peu dépassées, la question de l'énergie, et spécialement de l'approvisionnement de la Communauté en pétrole, demeure néanmoins d'actualité. Aucun effort ne doit être négligé pour que l'Europe parvienne, dans les dix ans à venir, à son indépendance énergétique qui ne pourra être obtenue que grâce à une solidarité politique des Six.

M. Schumann, président en exercice du Conseil, a précisé que les négociations de Téhéran et de Tripoli ont été menées par les compagnies pétrolières intéressées et que le Conseil n'est pas intervenu dans ces négociations. Il a rappelé la politique que le Conseil entend suivre dans le domaine de l'énergie et qui est celle définie dans le protocole de 1964 par lequel les Etats membres de la Communauté se sont engagés à réaliser un marché commun de l'énergie. Depuis cette date, plusieurs autres textes ont été discutés par le Conseil qui a, en outre, approuvé une directive relative au stockage des hydrocarbures ainsi que les principes de base contenus dans la communication de la Commission sur une première orientation pour une politique énergétique communautaire. Plusieurs propositions de règlements sont actuellement en cours de discussion au sein du Conseil qui n'est pas en mesure de déterminer le calendrier des autres mesures concrètes qu'il sera appelé à mettre en oeuvre. Pour statuer, il attend d'être saisi des propositions de la Commission européenne. Le Conseil est unanime à penser qu'une véritable politique communautaire de l'énergie est plus que jamais nécessaire à la Communauté européenne.

Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Springorum (all.) a constaté qu'aucun progrès n'a été réalisé en matière de politique commune de l'énergie. Le Conseil porte une lourde responsabilité car c'est lui qui doit prendre les décisions. M. Flämig (all.), au nom du groupe socialiste, a remarqué que la France s'est

aperçue que ses relations privilégiées avec l'Algérie ne pouvaient plus être maintenues et c'est ce qui explique que le problème de l'énergie est maintenant posé par le groupe U.D.E. Il appartient au Conseil de prendre des décisions pour concrétiser ce que prévoit la première orientation élaborée par la Commission européenne. D'autre part, il faut garantir la production d'uranium enrichi de la Communauté. Pour M. Leonardi (non inscrit, com. it.), il ne sera pas possible d'élaborer une politique énergétique communautaire sans une autonomie de l'Europe à l'égard des Etats-Unis. M. Wolfram (soc. all.) a constaté la carence qui existe dans le domaine de la politique énergétique communautaire.

M. Haferkamp, vice-président de la Commission européenne, après avoir souligné la complexité du problème, a souhaité que la liste des propositions de la Commission européenne en instance ne s'allonge pas et que, loin d'ajourner en permanence les suggestions qui lui sont faites, le Conseil prenne rapidement des décisions.

M. Ribière, auteur de la question orale, s'est demandé, en conclusion du débat, si les difficultés que rencontre le Conseil sont bien le fait de la France et a souligné qu'il n'appartenait pas aux compagnies pétrolières de faire la loi. La Communauté européenne doit faire preuve d'une véritable volonté politique pour se donner les moyens de son indépendance énergétique.

Aucune résolution n'ayant été déposée, le débat a été déclaré clos.

### **Politique commune des transports**

(10 juin)

*Sécurité routière dans la Communauté.* Dans une question orale avec débat (n° 6/71) à la Commission européenne, la commission des transports du Parlement européen souligne que le chiffre des victimes d'accidents de la circulation dans la Communauté montre que les prescriptions communautaires en matière de sécurité routière sont tout à fait insuffisantes, demande quelle responsabilité la Commission européenne assume en la matière et si elle a l'intention et la possibilité de prendre des mesures adéquates et concertées tant dans le domaine de l'infrastructure que dans celui de la sécurité routière. Quels sont les moyens institutionnels dont dispose la Commission européenne pour prendre ces mesures et dans quel délai envisage-t-elle de les prendre?

Après que M. Posthumus (soc. néerl.), président de la commission des transports, eut présenté la question orale, M. Coppé, membre de la Commission européenne, a mis l'accent sur le coût de ces accidents qui se chiffre pour la Communauté à 4 milliards d'unités de compte par an (1 u.c.=1 dollar), et a rappelé les actions déjà entreprises par la Commission européenne qui a adressé plusieurs recommandations aux Etats membres et plusieurs propositions de règlements et de directives au Conseil, afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité dans les transports par route. Mais le moment est venu d'aborder le problème directement et la Commission européenne espère pouvoir introduire rapidement des propositions d'actions prioritaires portant sur les trois facteurs principaux: l'homme, le véhicule et l'infrastructure. Après avoir précisé les moyens d'action juridiques à la disposition de la Commission, M. Coppé a donné un aperçu des actions prioritaires engagées par la Commission: enseignement scolaire obligatoire de la sécurité routière; harmonisation et renforcement des conditions d'octroi et de retrait du permis de conduire et reconnaissance réciproque de ce permis; harmonisation également des prescriptions et du contrôle relatifs à l'alcoolémie; limitation des vitesses et interdictions de circulation temporaires pour certaines catégories de véhicules; harmonisation des prescriptions et des modalités du contrôle technique obligatoire des véhicules routiers; généralisation et harmonisation du marquage au sol. En terminant, M. Coppé a souligné que ce qui importait, en premier lieu, pour mener à bien ces actions, c'était la volonté politique des gouvernements.

M. Meister (all.), au nom du groupe démocrate-chrétien, a mis l'accent sur l'aspect humain du problème dont une des données les plus importantes est l'alcoolisme. M. Seefeld (all.), au nom du groupe socialiste, s'est félicité des actions envisagées par la Commission européenne et a souhaité que le Conseil les prenne sans retard en considération.

Aucune résolution n'ayant été présentée, le débat a été déclaré clos.

*Dispositions sociales dans les transports par route.* Sur la base d'un rapport (doc. 59), présenté par M. Kollwelter (dém.-chr. lux.), au nom de la commission des transports, le Parlement européen, dans une résolution, a approuvé les modifications, proposées par la Commission européenne, au règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route. Ces modifications sont rendues nécessaires du fait de difficultés d'application en ce qui concerne certains modes de transport. Elles sont dictées par des exigences de caractère technique et par des données pratiques. Le Parlement a insisté pour que le Conseil ne modifie pas, sur le fond,

le règlement précédemment adopté. M. Faller (all.), au nom du groupe socialiste, a approuvé la résolution et a souhaité une mise en application rapide des appareils de contrôle. M. Seefeld a demandé que les règles en vigueur soient respectées. M. Coppé, membre de la Commission européenne, a déclaré qu'il fallait s'opposer à tout pas en arrière et s'efforcer d'harmoniser, dans la Communauté, le domaine social et les questions de sécurité routière. Le parlement a rejeté un amendement présenté par M. Cousté (U.D.E., fr.) qui tendait à dispenser les équipages de la tenue du livret individuel de contrôle, sous certaines conditions.

**Préférences généralisées en faveur  
des pays en voie de développement**  
(9 juin)

Le Parlement européen s'est prononcé en faveur de l'institution d'un système de préférences généralisées non réciproques et non discriminatoires en faveur des produits manufacturés et semi-finis, originaires des pays en voie de développement, conformément à la résolution adoptée par la C.N.U.C.E.D. à New-Delhi. Il a approuvé, dans leurs principes généraux, les propositions de règlements et de décisions mises au point par la Commission européenne quant aux modalités concrètes d'application de l'offre de la Communauté en matière de préférences. Le Parlement, dans une résolution, a souligné le rôle essentiel joué par la Communauté dans la mise au point du système des préférences généralisées et a insisté sur la responsabilité particulière de la Communauté en raison de la place croissante qu'elle occupe dans les échanges extérieurs du tiers monde et des engagements qu'elle a contractés avec les pays qui lui sont associés. Pour le Parlement, l'offre communautaire doit être assortie de clauses stipulant:

- que la Communauté l'a établie en retenant l'hypothèse que tous les principaux pays industrialisés membres de l'O.C.D.E. participent aux préférences et y consacrent des efforts comparables,
- que cette offre n'a qu'un caractère temporaire, ne constitue pas un engagement contraignant et peut être retirée ultérieurement en tout ou en partie,
- que cette possibilité peut être, entre autres, retenue pour corriger les situations défavorables qui pourraient survenir dans les pays associés à la C.E.E., par suite de l'application du système des préférences généralisées.

Le Parlement invite les institutions de la Communauté à réaffirmer, lors de l'entrée en vigueur du système, la nécessité du respect des principes de la répartition équitable des charges entre les pays qui accorderont les préférences et

de la non-discrimination de la part des pays donateurs vis-à-vis des pays en voie de développement. Le Parlement approuve la mise en application du système au 1er juillet 1971, estime que les préférences généralisées devraient être appliquées à tous les pays en voie de développement, qu'ils soient associés à la Communauté ou non, et se préoccupe plus particulièrement de la situation des E.A.M.A. qui risquent de se voir devancer par d'autres pays du tiers monde. L'instauration des préférences généralisées ne doit pas affaiblir les relations de la Communauté avec les pays associés, et le Parlement se réjouit de ce que la Communauté se réserve de prendre, dans le cadre de son système de préférences, les dispositions nécessaires pour corriger toute situation défavorable qui serait constatée. D'autre part, des aides particulières devraient être mises à la disposition des secteurs industriels dont l'activité se trouverait amoindrie du fait de la mise en oeuvre des préférences.

Le Parlement approuve également les modalités du système proposé par la Commission en ce qui concerne les produits industriels et les produits agricoles transformés et demande que les modalités de répartition et de gestion des contingents tarifaires communautaires pour les préférences ne diffèrent pas de celles retenues pour les contingents tarifaires en général qui comportent, notamment, une réserve communautaire, laquelle est indispensable. Enfin, le Parlement estime que, si dans le délai d'un an après la mise en oeuvre du système certains grands pays industriels n'avaient toujours pas mis en vigueur leurs offres préférentielles ou maintenaient en exception des secteurs importants, il conviendra d'examiner si l'offre communautaire devra être révisée en conséquence.

En présentant son rapport (doc. 71), fait au nom de la commission des relations économiques extérieures, M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) a mis l'accent sur l'importance des décisions prises par la Communauté qui la placent à l'avant-garde de l'aide au tiers monde, et a commenté les principaux points de la proposition de résolution. M. Briot (U.D.E., fr.) a présenté l'avis de la commission de l'agriculture qui est favorable à l'application des préférences généralisées, mais attache une grande importance aux clauses de sauvegarde et à la surveillance du marché. La commission des relations avec les pays africains et malgache, dans son avis présenté par M. Fellermaier (soc. all.), a approuvé également l'application du système, mais s'est préoccupée de ses répercussions sur les E.A.M.A. et a mis l'accent sur la nécessité de faire en sorte qu'ils ne subissent aucun préjudice.

MM. Boano (dém.-chr. it.), Vredeling (soc. néerl.), Baas (lib. néerl.) et Triboulet (fr.), président du groupe de l'U.D.E., au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé le texte de la résolution en marquant leur accord sur l'application du système des préférences généralisées par la Communauté. M. Boano a évoqué le problème de la répartition des contingents tarifaires dans la Communauté en soulignant l'importance de la constitution d'une réserve communautaire. M. Vredeling a exprimé le même avis en regrettant que la Commission européenne ait capitulé devant l'opinion des experts nationaux et a demandé que la Communauté ne fasse pas de discrimination en ce qui concerne les pays bénéficiaires de l'offre. M. Baas a mis l'accent sur la simultanéité de l'entrée en vigueur des offres par tous les pays industriels ainsi que sur la nécessité d'une juste contribution de toutes les parties du monde à cet aspect de la coopération au développement. Pour établir la liste des pays bénéficiaires, il faudrait définir des critères constructifs. Pour M. Triboulet, le système des préférences généralisées présente deux dangers. Le premier tient au fait qu'il y a, dans les six pays, des industries dont les ouvriers risquent de souffrir de la mise en vigueur du système. Le second danger concerne les E.A.M.A. qui risquent, alors qu'ils sont parmi les plus pauvres, de souffrir de l'ouverture des préférences généralisées. Il faut leur donner tous apaisements et ne rien faire sans les consulter. Enfin, M. Triboulet a demandé qu'il y ait simultanéité dans l'ouverture des frontières pour les textiles et les chaussures, matières encore réservées par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Un amendement présenté par M. Triboulet sur ce point n'a pas été adopté par le Parlement.

M. De Winter (dém.-chr. belge), président de la commission de l'association avec la Turquie, a demandé que la Communauté mette tout en oeuvre pour l'inclusion de la Turquie parmi les bénéficiaires des préférences généralisées. M. Spénale (soc. fr.) a demandé pour la Communauté la possibilité de revoir sa position au cas où tous les pays industriels ne rejoignent pas le système des préférences, ou tenaient à harmoniser les offres communautaires et britanniques et à prévenir les incidences dans les secteurs industriels de la Communauté sur le plan régional. Seul, ce dernier amendement a été adopté par le Parlement. M. Bersani (dém.-chr. it.) a mis l'accent sur les responsabilités de la Communauté vis-à-vis du tiers monde, sur la position courageuse qu'elle a prise dans l'affaire des préférences généralisées et a demandé que l'on prenne toutes les mesures nécessaires pour éviter que les E.A.M.A. subissent un préjudice du fait de la mise en vigueur de ces préférences. M. Liogier (U.D.E., fr.) a déclaré qu'il s'abstiendrait, lors du vote sur la résolution, car il craint des fraudes et une menace contre certaines productions communautaires, notamment les textiles et les fruits et légumes.

M. Dahrendorf, membre de la Commission européenne, a déclaré que la Communauté tenait à respecter le calendrier fixé pour la mise en vigueur des préférences généralisées, mais que plusieurs pays ne les respecteront pas, notamment la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. L'offre aura un effet direct sur les pays qui ont déjà atteint un certain stade de développement, mais les plus pauvres parmi les pauvres n'en profiteront pas directement. Le système des préférences ne peut pas remplacer la politique générale de développement, a poursuivi M. Dahrendorf qui a reconnu que l'offre n'était pas aussi généreuse que l'on pourrait s'y attendre. Répondant ensuite aux différents orateurs, M. Dahrendorf a précisé: il n'est pas question de nuire aux Etats associés à la Communauté; la Commission essaie d'élargir le cercle des bénéficiaires; les critères d'établissement de la liste des produits sont empiriques; le problème des textiles devra être réglé au niveau international; pour le problème de la réserve communautaire, la Commission s'est inclinée devant la décision du Conseil, non sans protester; les préférences généralisées sont établies de manière telle qu'elles n'aurent pas d'incidences négatives sur les échanges commerciaux.

#### **Association C.E.E.—Turquie** (7 juin)

Le Parlement européen a approuvé les recommandations adoptées, le 18 mars 1971, par la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie (voir PE-Informations, 1971/3) sur la base d'un rapport (doc.47) présenté par M. Wohlfart (soc. lux.) au nom de la commission de l'association avec la Turquie. Le Parlement a retenu plus particulièrement les points suivants:

- libre circulation des marchandises dans le secteur des produits textiles et dans le secteur agricole,
- bénéfice des préférences généralisées à la Turquie,
- la Communauté doit tenir compte, dans le cas de son élargissement, des intérêts de la Turquie,
- renforcement des droits institutionnels de la commission paritaire,
- meilleure information de l'opinion publique turque,
- préoccupations au sujet de l'insuffisante augmentation des crédits prévus dans le protocole financier,
- amélioration de la situation des travailleurs turcs dans la Communauté et suppression de l'immigration illégale.

Le Parlement se félicite des actions entreprises par le Conseil d'association et la Commission européenne en ce qui concerne notamment la consultation de la Turquie en cas d'adhésion d'autres pays à la Communauté, l'examen de la

demande en vue d'obtenir le droit de poser des questions écrites, la conclusion de l'accord commercial intérimaire, la création d'un centre d'information en Turquie.

Au cours du débat, MM. Müller (dém.-chr. all.), Broeks (soc. néerl.) et Cousté (U.D.E., fr.) ont approuvé la résolution au nom de leurs groupes politiques. M. Müller a souhaité que la situation politique en Turquie se normalise, et M. Broeks a exprimé ses craintes quant au respect des libertés démocratiques dans ce pays. M. Cousté a regretté que la Communauté ne soit pas présente à la foire d'Izmir. M. De Winter (dém.-chr. belge), président de la commission de l'association avec la Turquie, a remercié la Commission européenne de l'aide apportée aux victimes des derniers tremblements de terre en Turquie et a insisté pour que la Turquie bénéficie des préférences généralisées accordées par la Communauté aux pays en voie de développement.

M. Borschette, membre de la Commission européenne, a souligné les progrès importants réalisés par l'association C.E.E.-Turquie et a montré combien la Commission tenait compte des vœux émis par le Parlement européen. En terminant, M. Borschette a exprimé l'avis que l'élément essentiel d'une véritable politique méditerranéenne devra être un rapprochement toujours plus étroit entre une Turquie démocratique et la Communauté.

### **Relations économiques entre la C.E.E. et la Grèce**

(7 juin)

Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 33), fait par M. Berthoin (lib. fr.) au nom de la commission de l'association avec la Grèce, sur le rapport de la Commission européenne relatif à l'évolution des relations économiques entre la C.E.E. et la Grèce. S'en tenant strictement au point de vue économique, le rapporteur a analysé les données fournies par la Commission européenne sur l'état d'application actuel de l'accord d'association et sur l'évolution des relations économiques entre la Grèce et la C.E.E. M. Glinne (soc. belge) est intervenu pour demander que l'on ne parle pas, dans la résolution, de l'exacte application de l'accord d'association par les Parties. Pour Mme Caretoni Romagnoli (non inscrite, ind. de gauche, it.), la situation de la Grèce n'évolue guère et il est regrettable de pratiquer une politique de l'autruche en refusant de voir que le fascisme existe toujours. M. Roméo (lib. it.) a estimé qu'il fallait évaluer la situation en Grèce avec réalisme, en ne négligeant aucun détail de la situation actuelle.

En conclusion du débat, le Parlement a adopté une résolution dans laquelle il constate que l'accord d'association, bien que limité à la gestion courante depuis 1967, a été l'un des facteurs importants de l'essor économique de la Grèce. Il se réserve de reprendre l'examen du problème à l'occasion de la discussion du quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.

### **La politique agricole commune**

(9 juin)

*Les groupements de producteurs et leurs unions.* Le Parlement européen a approuvé, dans son ensemble, une proposition modifiée relative à un règlement concernant les groupements de producteurs et leurs unions. Dans son rapport intérimaire (doc. 34) fait au nom de la commission de l'agriculture, M. Baas (lib. néerl.) souligne qu'il importe que de tels groupements se développent et qu'il serait très utile qu'un texte soit rapidement adopté sur le plan communautaire. Ce serait une utile contribution à l'harmonisation des conditions de concurrence. La proposition de règlement définit la nature des produits auxquels il s'applique, ainsi que la notion de producteur, édicte les critères de reconnaissance des groupements et le régime des aides en leur faveur. MM. Richarts (dém.-chr. all.), Kriedemann (soc. all.) et Beylot (U.D.E., fr.) ont approuvé le règlement, au nom de leurs groupes politiques. M. Richarts pense que la directive aurait été une meilleure solution. M. Beylot a fait des réserves en ce qui concerne la définition de la mise en marché, le régime des aides et la place des coopératives agricoles, et a demandé que l'on définisse les actions à engager pour améliorer la commercialisation et la transformation des produits agricoles. M. Dulin (lib. fr.) a insisté pour que les coopératives agricoles puissent être reconnues comme groupements de producteurs.

M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a signalé que le nouveau texte proposé reprend les suggestions faites par le Parlement au cours de la première discussion sur ce sujet en janvier 1968, et a souhaité que le Conseil se prononce rapidement sur ce texte. Pour les coopératives agricoles, le règlement ouvre toutes les possibilités de reconnaissance.

*Organisation commune du marché du houblon.* Le Parlement européen a donné un avis favorable à un règlement portant organisation commune du marché du houblon sous réserve de modifications présentées par M. Borocco (U.D.E., fr.), dans son rapport (doc. 60), fait au nom de la commission de l'agriculture. Le règlement traite de la commercialisation des contrats et groupements de

producteurs, prévoit une aide aux producteurs sur la base de la fixation du produit brut indicatif à l'hectare. Le Parlement a apporté des modifications afin de simplifier le régime de l'aide en mettant en évidence la nécessité de permettre aux producteurs de houblon la réalisation d'un revenu équitable, compte tenu des résultats de la campagne et de la situation générale existante et prévisible du marché. Les autres dispositions concernent notamment le régime des échanges avec les pays tiers, le financement et le comité de gestion. Au nom du groupe démocrate-chrétien, M. Richarts (all.) a approuvé la proposition de règlement. M. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, a déclaré que le règlement pourrait entrer en vigueur avant la fin de l'année.

*Modification du système d'intervention sur le marché du porc.* Sur la base d'un rapport (doc. 55), fait par M. Richarts (dém.-chr. all.) au nom de la commission de l'agriculture, le Parlement européen a approuvé un règlement qui permet de différencier les qualités et les catégories de poids de viande de porc, compte tenu des caractéristiques de la production porcine de chaque région de la Communauté.

*Régime d'aide pour les graines de coton.* Le Parlement a donné un avis favorable à un règlement instituant une prime par hectare de superficie où sont effectués l'ensemencement et la récolte de coton. En présentant le rapport (doc. 56), fait par M. Lefebvre (lib. belge) au nom de la commission de l'agriculture, M. Baas (lib. néerl.) a souligné que ce texte concernait principalement la Sicile et l'Italie méridionale. M. Richarts (all.) a apporté l'appui du groupe démocrate-chrétien qui se place du point de vue social, car ces aides ne résoudreont pas le problème de la culture du coton dans ces régions.

### **Régime applicable aux produits de la pêche originaires des E.A.M.A. et des P.T.O.M.**

(7 juin)

Le Parlement européen a approuvé un règlement qui fixe le régime applicable aux produits de la pêche des E.A.M.A. et des P.T.O.M., à la suite de l'entrée en vigueur de l'organisation commune du marché communautaire des produits de la pêche. Dans son rapport (doc. 62), fait au nom de la commission des relations avec les pays africains et malgache, M. Bersani (dém.-chr. it.) indique que le règlement prévoit l'exemption totale des droits en douane pour les produits originaires des pays associés et la communication, aux Etats intéressés, de toutes mesures prises en application de la clause de sauvegarde prévue par le règlement

de base. Dans la résolution, le Parlement demande que les E.A.M.A., lors de la conclusion d'accords relatifs à l'exercice de la pêche dans leurs eaux maritimes, évitent que le régime applicable à cet exercice donne lieu à des discriminations entre les Etats membres de la Communauté, ainsi qu'entre ceux-ci et les pays tiers.

### Questions budgétaires et administratives (10 juin)

*Etat prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour 1972.* Le Parlement européen a arrêté l'état prévisionnel de ses recettes et dépenses pour 1972 à 12 463 200 u.c. (1 u.c.=1 dollar) en soulignant que la croissance des dépenses reste largement inférieure à celle des années antérieures et que cette limitation de croissance est due à la poursuite d'un effort de rationalisation, à une meilleure exploitation des moyens et à un rapprochement de la prévision de la dépense aux dépenses réelles. Le rapport (doc. 57), présenté par M. Aigner (dém.-chr. all.) au nom de la commission des finances et des budgets, contient l'organigramme des services du Parlement et expose les caractéristiques du projet d'état prévisionnel. MM. Westerterp (dém.-chr. néerl.) et Spénale (soc. fr.), au nom de leurs groupes politiques, ont approuvé l'état prévisionnel du Parlement en mettant l'accent sur le faible taux d'augmentation des dépenses.

*Compte de gestion des Communautés et rapport de la commission de contrôle pour 1969.* Le Parlement européen a discuté un rapport (doc. 61) dans lequel M. Gerlach (soc. all.), au nom de la commission des finances et des budgets, examine les dépenses des trois fonds communautaires, sur la base des documents de travail de M. Aigner (dém.-chr. all.), pour le F.E.O.G.A., de M. Pianta (lib. fr.), pour le F.E.D., et de M. Wohlfart (soc. lux.), pour le Fonds social, les budgets des différentes institutions et le budget de recherche et d'investissement pour l'exercice 1969.

Le rapporteur a mis l'accent sur la nécessité de renforcer le contrôle des différents fonds. M. Wohlfart (soc. lux.) a également insisté pour l'amélioration des méthodes de contrôle en ce qui concerne plus particulièrement le Fonds social, sur le retard intervenu dans l'apurement des comptes et sur le caractère forfaitaire de l'établissement des montants de dépenses qui font l'objet des interventions du Fonds.

M. Coppé, membre de la Commission européenne, a fait part au Parlement des mesures prises par la Commission pour lutter contre les fraudes et d'éventuels abus dans l'exécution budgétaire, notamment en ce qui concerne le F.E.O.G.A., et a attiré l'attention sur le fait que la commission de contrôle était un organe du Conseil des ministres.

M. Aigner (dém.-chr. all.) a souligné que la Commission européenne devait disposer des instruments nécessaires pour organiser un contrôle efficace pour éviter le gaspillage que l'on constate à l'occasion du fonctionnement de l'organisation des marchés agricoles. Pour M. Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, les responsabilités nouvelles du Parlement en ce qui concerne la décharge budgétaire rendent le contrôle de la bonne utilisation des crédits plus important que par le passé. La commission de contrôle doit avoir tous les moyens de procéder à des investigations efficaces sans gêner l'exercice des responsabilités de la Commission européenne.

A l'issue du débat, le Parlement a adopté une résolution dans laquelle il réclame un renforcement des méthodes et mesures de contrôle pour les différents fonds et notamment pour le F.E.O.G.A., constate que le budget de fonctionnement des institutions n'appelle pas la remarque majeure, regrette, en ce qui concerne le budget de recherche et d'investissement de l'Euratom, qu'en l'absence d'un programme pluriannuel de recherche on ait abouti à un ralentissement du fonctionnement des services et à une exploitation insuffisante des installations existantes. Le Parlement estime que l'exercice des pouvoirs de contrôle de la commission de contrôle nécessite des définitions plus précises pour mieux dégager les responsabilités des institutions communautaires. Compte tenu de ces réserves, et exception faite pour les comptes du Fonds social, en raison d'un recours pendant devant la Cour de Justice, et de l'Office des publications, le Parlement européen donne décharge à la Commission européenne sur l'exécution du budget de 1969.

Dans une deuxième résolution, le Parlement européen donne décharge à son président et à son secrétaire général sur l'exécution du budget du Parlement pour l'exercice 1969.

*Nouvelle nomenclature budgétaire.* Le Parlement européen, dans une résolution, a approuvé la nouvelle nomenclature budgétaire des Communautés, sous réserve de diverses modifications, afin que la nomenclature réponde à la double exigence de transparence et de fonctionnalité du budget et que les orientations de politique budgétaire fixées lors de l'adoption du budget ne puissent être remises

en cause par des virements d'article à article. M. Borocco (U.D.E., fr.), vice-président de la commission des finances et des budgets, a présenté le rapport intérimaire (doc. 58) fait par M. Rossi (lib. fr.), en précisant qu'il s'agissait d'un complément au règlement financier des Communautés et que le Parlement se réservait de reprendre l'examen de l'ensemble des réglementations financières lorsqu'il disposera de toutes les propositions en la matière. M. Koch (all.), au nom du groupe socialiste, a approuvé la résolution. MM. Coppé, membre de la Commission européenne, et Spénale (soc. fr.), président de la commission des finances et des budgets, se sont félicités de la bonne collaboration entre la Commission européenne et la commission parlementaire, ce qui a permis l'amélioration du texte en discussion.

**Harmonisation des législations**  
**Manipulations dans les entrepôts douaniers et les zones franches**  
(7 juin)

Le Parlement européen a donné un avis favorable, sous réserve de quelques modifications mineures, à une directive concernant l'harmonisation de certaines dispositions douanières afin d'éviter, comme le précise M. Riedel (dém.-chr. all.) dans son rapport (doc. 54) fait au nom de la commission économique, que, dans le cas où les conditions d'un trafic de perfectionnement actif ne sont pas réunies, les marchandises importées ne soient manipulées ou transformées dans le cadre des entrepôts douaniers ou des zones franches. M. Brouwer (dém.-chr. néerl.), rédacteur de l'avis de la commission des relations économiques extérieures, a insisté pour que ne soit pas modifié, par le biais de la présente directive, un droit déjà créé dans un autre contexte. M. Borschette, membre de la Commission européenne, a informé le Parlement que la Commission retiendrait la plupart des suggestions faites dans le rapport.

**La catastrophe au Pakistan oriental**  
(9 juin)

Le Parlement européen, vivement ému par la catastrophe qui est en train de se consommer au Pakistan oriental, a adopté une résolution présentée par les présidents des quatre groupes politiques, aux termes de laquelle il adresse un pressant appel à la Commission européenne et au Conseil pour qu'ils prennent immédiatement des mesures tendant à alléger la misère qui règne dans cette partie du monde, notamment sur le plan de l'aide alimentaire et de la fourniture de médicaments.

## **Pétitions**

(7 juin)

Le président a informé le Parlement que la commission des relations économiques extérieures avait donné son avis, qui a été transmis à la Commission et au Conseil des Communautés européennes, sur la pétition n° 1/70, déposée par MM. Oostveen et Coppens, sur les conséquences négatives pour les pays en voie de développement de l'élargissement des Communautés européennes.

D'autre part, la commission des affaires sociales et de la santé publique a présenté un rapport (doc. 51), élaboré par M. Califice (dém.-chr. belge), qui fera l'objet d'un débat au cours d'une prochaine session, sur la pétition n° 4/70, déposée par M. Volpe et autres, sur l'amélioration de la situation des émigrés italiens dans la Communauté et l'adoption d'un statut européen du travailleur migrant.

La prochaine session du Parlement européen aura lieu, du 5 au 10 juillet, à Strasbourg.

### III. DIX-HUITIEME REUNION JOINTE

#### ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE PARLEMENT EUROPEEN

La 18e réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen qui s'est tenue à Strasbourg le 8 juin avait pour thème: "la fonction à remplir par une Communauté élargie dans le contexte européen". L'Assemblée consultative a présenté deux rapports faits, l'un par M. Frydenlund (trav., Norvège), au nom de la commission des questions politiques, l'autre par M. Darling (trav., G.B.), au nom de la commission des affaires économiques et du développement. Le Parlement européen a présenté un document de travail fait par M. Girardo (dém.-chr. it.) au nom de la commission politique et un avis de la commission des relations économiques extérieures rédigé par son président, M. de la Malène (U.D.E., fr.).

M. Frydenlund a traité, en premier lieu, des problèmes institutionnels. La Communauté future pourrait être ni une Europe fédérée ni l'Europe des Etats, mais un système international d'un type nouveau. Le rapporteur a souligné que la croissance économique ne pouvait pas être le seul but, mais qu'il fallait compter avec le progrès humain et social. Les forces politiques et sociales devront de plus en plus coopérer par delà les frontières si elles veulent exercer une réelle influence à l'intérieur de la Communauté. D'autre part, l'élargissement pourrait encourager ceux qui oeuvrent pour un contrôle démocratique accru des décisions de la Communauté. Le rôle que la Communauté sera capable de jouer dans les affaires européennes et mondiales dépendra, en grande partie, du succès de l'achèvement d'un certain degré d'union politique. La Communauté élargie devra s'ouvrir vers l'extérieur, définir ses relations avec les Etats européens occidentaux qui ne veulent ou ne peuvent pas se joindre à elle, préciser sa politique envers les pays de l'Est et déterminer son attitude, en particulier envers les Etats-Unis et les pays en voie de développement.

M. Giraud a mis l'accent sur l'évolution vers l'intégration politique d'une Communauté élargie par un renforcement des pouvoirs du Parlement européen et une marche parallèle vers un gouvernement de la Communauté. C'est à la faveur de cette évolution que la Communauté élargie pourra consolider sa stabilité et son équilibre interne et que sa structure institutionnelle prendra les traits d'une individualité politique, absolument originale dans son être et son devenir, comme dans la manière de se manifester dans ses rapports avec les autres pays de l'Europe et du monde. La Communauté élargie devra définir ses rapports avec les pays de l'A.E.L.E. non candidats ainsi qu'avec les pays de l'Est et notamment avec l'U.R.S.S. Dans le bassin méditerranéen, la Communauté élargie devrait pouvoir renforcer sa fonction naturelle de facteur d'ordre et de progrès. Au monde entier, la Communauté élargie pourra apporter une grande et précieuse contribution au progrès et à la stabilité et contribuera à la sauvegarde du milieu naturel et des conditions essentielles à la survie de l'homme sur la terre.

M. Darling, traitant des relations extérieures, a souligné que la Communauté élargie devrait établir des liens réciproquement acceptables avec les pays non candidats de l'A.E.L.E., mener une politique cohérente et globale destinée à faciliter le progrès économique et social des pays non membres du bassin méditerranéen et coordonner les contacts avec l'U.R.S.S. et les pays de l'Est. En ce qui concerne le développement interne d'une Communauté élargie, le rapporteur recommande une croissance régionale et structurelle équilibrée, un engagement politique pour le transfert des ressources à l'intérieur de la Communauté des couches les plus favorisées de la société aux couches les moins favorisées et un contrôle démocratique accru sur les procédures de prise de décision de la Communauté. Dans le contexte mondial, une Europe élargie ne devrait pas ignorer ses responsabilités envers ses partenaires commerciaux traditionnels, devrait soutenir la cause du libre-échange croissant sur une base multilatérale et non discriminatoire et combattre toutes les tendances protectionnistes. Enfin, la Communauté élargie aura des responsabilités particulièrement lourdes vis-à-vis des pays en voie de développement.

Pour M. de la Malène, il faut que les Européens affirment leurs propres objectifs, fixent ensemble la conduite que la Communauté élargie doit tenir en Europe et dans le monde, et examinent les termes dans lesquels elle participera à la détermination de son avenir. Le rapporteur a examiné ensuite la fonction de la Communauté élargie qui devra donner des garanties aux pays européens neutres, développer ses relations avec les pays de l'Est et particulièrement avec le COMECON, établir des relations stables avec les Etats-Unis, promouvoir des

relations économiques libres avec d'autres grands partenaires commerciaux, arriver à de véritables accords économiques internationaux. D'autre part, l'action de la Communauté élargie devra concourir à créer un ensemble économique et monétaire individualisé et organisé. Enfin, le rapporteur attire l'attention sur la politique en faveur des pays en voie de développement, sur les liens particuliers avec les pays du bassin méditerranéen et avec les Etats latino-américains. La Communauté élargie devra se donner des structures adaptées à une stratégie globale qui devrait avoir deux objectifs prioritaires: un centre de décision au niveau de la Communauté, l'institutionnalisation du dialogue permanent avec les grands partenaires. Cette stratégie globale requiert une doctrine claire, une politique décidée et cohérente et une méthode communautaire.

M. Malfatti, président de la Commission européenne, a constaté que l'élargissement de la Communauté était le résultat final et naturel d'une série d'efforts qui visent à donner à l'Europe une dimension planétaire dans les relations internationales. Il faut aller de l'avant et profiter de l'élargissement pour être conscient de nos responsabilités et choisir la voie du courage politique, avec l'objectif de gérer politiquement les virtualités d'une Communauté élargie. On doit poursuivre, avec la participation des nouveaux candidats, la transformation de la Communauté en union économique et monétaire. Pour M. Malfatti, il n'y a plus de place pour une Europe de la nostalgie, nous devons opérer pour une Europe des initiatives. L'Europe communautaire n'est pas l'Europe de la discrimination et de la guerre froide, elle rend possible des pas en avant vers la détente et empêche le vide de pouvoir incompatible avec une vie internationale de paix et de progrès. La Communauté élargie a une responsabilité de premier ordre pour établir des relations nouvelles avec les pays de l'A.E.L.E., elle pourra contribuer à la diminution des tensions en Méditerranée et devra convaincre ses voisins de l'Est des avantages que leur apporte une Communauté à dix. La Communauté qui s'élargit, a déclaré en terminant M. Malfatti, peut donner à l'Europe un rôle correspondant à ses aspirations, à sa taille et à ses intérêts, mais il faut le vouloir et agir en conséquence.

M. Cantalupo (lib. it., P.E.) a attiré l'attention sur les problèmes des pays membres de l'A.E.L.E., non candidats à l'adhésion, ainsi que sur la nécessité d'une politique cohérente et communautaire dans le bassin méditerranéen. La reconnaissance de droit et de fait du Marché commun par l'U.R.S.S. est la condition du développement des relations avec les pays de l'Est européen. Lord Gladwyn (lib. G.B., A.C.) s'est préoccupé de la situation des pays neutres et a déclaré que, si l'Angleterre et la France estiment que la politique de l'Europe élargie doit se faire à l'unanimité et non à la majorité, les progrès seront lents.

Seul le respect intégral de l'esprit du traité de Rome peut permettre à l'Europe de réaliser et de réussir son élargissement au bénéfice et dans l'intérêt de tous ses membres. Pour M. Scelba (dém.-chr. it., P.E.), l'élargissement de la Communauté permettra à l'Europe de jouer son rôle dans les affaires mondiales à égalité avec les U.S.A. et l'U.R.S.S. et devra placer la Communauté à l'avant-garde de l'action en faveur des pays en voie de développement. Les Etats membres de la Communauté doivent définir une politique commune en Méditerranée et, pour cela, régler les problèmes institutionnels qui se posent à l'Europe. D'autre part, les compétences de l'U.E.O. devraient être transférées à la nouvelle Communauté élargie. M. Björk (soc. dém. suédois, A.C.) a souligné que les pays neutres étaient conscients de la nécessité de mener une politique de coopération et qu'ils avaient intérêt à participer aux décisions de la Communauté élargie, notamment en matière douanière. M. Nessler (U.D.R., fr., A.C.) a estimé que les perspectives institutionnelles et politiques de la Communauté élargie tendront vers une confédération de nations. Ce qu'il reste de positif est un Marché commun dont les aspirations sont de devenir la troisième puissance économique du monde. L'enrichissement de la Communauté devra servir plus particulièrement au relèvement du niveau de vie, au perfectionnement des équipements collectifs et à la solidarité à l'égard des vieux, des handicapés et de la jeunesse désarmée. La France et l'Angleterre doivent éliminer les raisons de divergence pour s'attacher à ce qui peut être réalisé sur le plan économique et social. Du point de vue institutionnel, plus que le mode d'élection des membres du Parlement européen, ce qui importe est la définition des compétences, de l'autorité et des pouvoirs des organisations européennes.

M. Judd (trav. G.B., A.C.), après avoir souligné combien le peuple britannique se sentait concerné par le problème des sociétés multinationales, répondant à plusieurs questions posées par MM. Berkhouwer (lib. néerl., P.E.) Lemmich (C.D.U., all., A.C.) et Lloyd (cons. G.B., A.C.), a précisé que, constitutionnellement, la Grande-Bretagne pourrait adhérer au Marché commun sans procéder à une consultation générale. Mais, il se pose une question de respect de la démocratie. Ceux qui sont contre un référendum sont contre l'adhésion. La décision sur le référendum ne devrait pas être prise en dehors du parlement britannique. D'autre part, chacun estime en Angleterre qu'il ne s'agit pas de donner mandat à un parti politique pour faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun. M. Portheine (lib. néerl., A.C.) a souligné que le développement de la Communauté devait déboucher sur une égale répartition des profits. La Communauté élargie doit mettre l'accent sur les aspects humains des problèmes. M. Scott-Hopkins (cons. G.B., A.C.) a considéré que l'unité financière était la plate-forme indispensable à l'obtention d'une réelle cohésion

politique. Pour M. Blumenfeld (C.D.U., all., A.C.), il faut envisager, dans le cadre de la Communauté élargie, un renforcement des organes et institutions communautaires. L'union politique de l'Europe devra progresser parallèlement à son union économique et monétaire. M. Lloyd (cons. G.B., A.C.) a abordé le problème du pouvoir des institutions, de l'équilibre entre l'individu et l'Etat et de l'influence des parlements. M. Bohman (cons. suédois, A.C.) a rappelé que la Suède ne désirait pas appartenir à un bloc qui limiterait son autonomie sur le plan de la politique internationale et a dit sa conviction qu'un pays neutre pourra entretenir des liens d'association étroits avec la Communauté européenne. M. D'Angelosante (non inscrit, com. it., P.E.) a souhaité que l'on fasse preuve de plus de réalisme lors des discussions sur la valeur et la portée des institutions et a déclaré que, si l'on voulait que la Communauté élargie remplisse sa mission pacificatrice, il fallait régler le problème des relations avec les pays socialistes. Tous les Européens doivent s'attacher à la dissolution des blocs pour permettre à l'Europe de jouer son rôle dans le monde. M. Jahn (dém.-chr. all., P.E.) a évoqué le problème de la reconnaissance de la Communauté par l'U.R.S.S. et a souligné que les institutions européennes devaient être renforcées dans la Communauté élargie. M. Giraud, rapporteur, a constaté que le débat avait témoigné de la volonté de l'Europe de s'acheminer vers l'unité.



## IV. ACTIVITES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES

### COMMISSION POLITIQUE

*Président: M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.)*

**30 avril à Rome – 14 mai à Bruxelles**  
**18 mai à Luxembourg – 28 mai à Bruxelles**  
**8 et 11 juin à Strasbourg**

*Conférence au sommet sur les problèmes monétaires.* Adoption du rapport de M. Scarascia Mugnozza (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

*La fonction d'une Communauté élargie dans le contexte européen.* Adoption d'un document de travail de M. Giraud (dém.-chr. it.) en vue de la réunion jointe avec l'Assemblée du Conseil de l'Europe (voir 3e partie).

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Jahn (dém.-chr. all.): prend acte de l'augmentation extrêmement limitée des pouvoirs budgétaires du Parlement et souhaite que le Conseil et la Commission fassent en sorte qu'à l'avenir les compétences de l'Assemblée soient progressivement étendues jusqu'à ce que lui soit conféré le statut juridique classique d'un parlement.

*Union politique.* Deuxième colloque avec les ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté sur les questions qui ont fait l'objet des consultations entre les ministres les 13 et 14 mai à Paris, en application de l'accord concernant l'union politique.

*Etat des négociations sur l'élargissement de la Communauté.* Echange de vues avec la Commission européenne au cours d'une réunion commune avec la commission des relations économiques extérieures.

*Nomination* de M. Lautenschlager (soc. all.) comme rapporteur sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

*Nomination* de M. Jahn (dém.-chr. all.) comme rédacteur d'avis sur la lettre de M. Papageorgiou, président du Conseil de la Population économiquement active du Royaume de Grèce, au sujet de la coopération avec les institutions communautaires.

## COMMISSION ECONOMIQUE

*Président: M. Lange (soc. all.)*

**26 et 27 avril à Rome**  
**13 et 14, 24 et 25 mai à Bruxelles**

*Situation actuelle dans la Communauté.* Adoption du rapport de M. Lange (soc. all.). Echange de vues avec MM. Malfatti, président, et Barre, vice-président de la Commission européenne, sur l'union économique et monétaire (voir 1ère partie).

*Harmonisation des législations relatives aux manipulations dans les entrepôts douaniers et les zones franches.* Adoption du rapport de M. Riedel (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption de l'avis rédigé par M. Wolfram (soc. all.). La commission demande la coordination des investissements, des progrès pour l'harmonisation des mesures d'aide en faveur des régions de développement dans la Communauté; estime nécessaire que, chaque fois que sont prises dans le domaine de l'union économique et monétaire des décisions qui se répercutent sur les pouvoirs des parlements nationaux, la répartition des responsabilités économiques et monétaires entre les institutions nationales et communautaires soit précisée; déplore qu'aucun progrès décisif n'ait été accompli dans le domaine de la politique régionale communautaire et demande le renforcement de l'information du consommateur dans la Communauté.

*Fixation des taux communs du droit d'apport.* Adoption de l'avis favorable rédigé par M. Offroy (U.D.E., fr.).

*Désignation* de M. Riedel (dém.-chr. all.) comme rapporteur sur l'harmonisation des statistiques économiques et comme rédacteur d'avis sur la coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures.

## COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS

*Président; M. Spénale (soc. fr.)*

29 avril à Rome — 4, 14 et 28 mai à Bruxelles

9 juin à Strasbourg

*Comptes de la C.E.C.A. pour 1969.* Adoption du rapport de M. Rossi (lib. fr.) (voir 1<sup>ère</sup> partie).

*Etat prévisionnel des recettes et des dépenses du Parlement européen pour 1972.* Adoption du rapport de M. Aigner (dém.-chr. all.) (voir 2<sup>e</sup> partie).

*Comptes des Communautés pour 1969.* Echange de vues avec la Commission de contrôle. Adoption du rapport de M. Gerlach (soc. all.) (voir 2<sup>e</sup> partie).

*Révision et unification des règlements financiers — Nouvelle nomenclature budgétaire.* Adoption du rapport de M. Rossi (lib. fr.) (voir 2<sup>e</sup> partie).

*Fixation des prélèvements et des restitutions.* Adoption de l'avis favorable rédigé par M. Pintus (dém.-chr. it.) (voir 1<sup>ère</sup> partie).

*Réforme du Fonds social européen.* Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Boano (dém.-chr. it.) (voir 2<sup>e</sup> partie).

*Organisation du marché du houblon.* Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Schwörer (dém.-chr. all.) (voir 2<sup>e</sup> partie).

*Régime d'aide pour les graines de coton.* Avis oral de M. Schwörer (dém.-chr. all.) (voir 2<sup>e</sup> partie).

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption de l'avis rédigé par M. Westerterp (dém.-chr. néerl.): respect par la Commission de l'engagement pris de déposer des propositions tendant au renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement; caractère permanent du contrôle du budget par le Parlement européen; définition d'une véritable politique fiscale communautaire; amélioration du statut du personnel des Communautés européennes.

M. Arndt (soc. all.) a été chargé de suivre les négociations pour l'adhésion de pays à la Communauté.

Création d'une sous-commission chargée de la préparation et du contrôle du budget du Parlement européen.

## COMMISSION DE L'AGRICULTURE

*Président: M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)*

**28 avril à Rome – 12 au 14 mai à Leeuwarden**

**18 mai à Luxembourg**

**27 mai à Bruxelles – 8 juin à Strasbourg**

*Fixation des prélèvements et des restitutions.* Adoption du rapport de M. Briot (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

*Groupements de producteurs et leurs unions.* Adoption du rapport de M. Baas (lib. néerl.) (voir 2e partie).

*Modification du système d'intervention dans le secteur de la viande de porc.* Adoption du rapport de M. Richarts (dém.-chr. all.) (voir 2e partie).

*Organisation du marché du houblon.* Adoption du rapport de M. Borocco (U.D.E., fr.) (voir 2e partie).

*Régime d'aide pour les graines de coton.* Adoption du rapport de M. Lefèbvre (lib. belge) (voir 2e partie).

*Produits de la pêche originaires des E.A.M.A. et des P.T.O.M.* Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Kriedemann (soc. all.) (voir 2e partie).

*Préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement.* Adoption d'un avis oral de M. Briot (U.D.E., fr.): met l'accent sur les clauses de sauvegarde et demande un rapport annuel de la Commission européenne (voir 2e partie).

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par Mme Orth (soc. all.). La commission constate avec satisfaction la réduction des excédents agricoles et la mise en oeuvre de nouvelles organisations communes de marchés, demande la traduction immédiate dans les faits d'une politique structurelle liée à la politique des prix et à la politique sociale, déplore que l'harmonisation insuffisante des mesures nationales et l'absence d'un rapprochement des législations entraînent de graves distorsions de concurrence, demande que les institutions communautaires se préoccupent de la protection de l'environnement et rappelle que la politique structurelle, la politique des prix et la politique sociale ne sauraient être couronnées de succès que dans le cadre d'une union économique et monétaire.

*Rapprochement des législations concernant les glaces alimentaires.* Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Dulin (lib. fr.).

*Visite d'étude et d'information* dans la province de Groningen et contact avec les représentants des milieux agricoles et industriels.

*Désignation de rapporteurs:* M. Houdet (lib. fr.) sur l'organisation du marché du riz; Mlle Lulling (soc. lux.) sur le montant de la prime applicable au tabac.

*Désignation* de Mme Orth (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires des produits à base de viande.

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE

*Président: M. Müller (dém.-chr. all.)*

27 et 28 avril à Rome  
4, 11 et 25 mai, 4 juin à Bruxelles

*Réforme du Fonds social européen.* Adoption du rapport de Mlle Lulling (soc. lux.) (voir 2e partie).

*Evolution de la situation sociale dans la Communauté en 1970.* Adoption du rapport de Mlle Lulling (soc. lux.).

*Matériel électrique utilisable en atmosphère explosive – Rapprochement des législations.* Adoption du rapport de M. Pianta (lib. fr.).

*Pétition concernant l'amélioration de la situation des émigrés italiens dans la Communauté et adoption d'un statut européen du travailleur migrant.* Echange de vues avec le Comité pour l'émigration de la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés italienne et avec des représentants d'organisations de travailleurs migrants italiens. Adoption du rapport de M. Califice (dém.-chr. belge).

*Rapprochement des législations concernant la bière.* Adoption du rapport de M. Dittrich (dém.-chr. all.).

*Harmonisation de dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route.* Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Bermani (soc. it.) (voir 2e partie).

*Recommandations de la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie.* Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Merchiers (lib. belge) (voir 2e partie).

*Adoption d'un questionnaire* de M. Boersma (dém.-chr. néerl.) sur la politique commune en matière de salaires et de revenus *et d'un questionnaire* de M. Adams (soc. all.) sur la représentation des travailleurs dans le statut de la société anonyme européenne, en vue d'une audition des partenaires sociaux.

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption de l'avis rédigé par M. Girardin (dém.-chr. it.). La commission se félicite des décisions intervenues dans le domaine social, met l'accent sur le caractère prioritaire des problèmes de l'emploi, demande la création de commissions paritaires pour faciliter la conclusion de conventions collectives au niveau européen, estime que le problème de la libre circulation des travailleurs doit être définitivement résolu et demande une action d'envergure au niveau communautaire pour la protection de la santé publique.

*Désignation de rapporteurs:* M. Vredeling (soc. néerl.) sur l'orientation préliminaire pour un programme de politique sociale communautaire; M. Bourdellès (lib. fr.) sur des problèmes sanitaires concernant le lait traité thermiquement.

*Désignation* de M. Bourdellès comme rédacteur d'avis sur la fixation des teneurs maximales pour les substances et produits indésirables dans les aliments des animaux.

## COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

*Président: M. de la Malène (U.D.E., fr.)*

**27 avril à Rome – 10, 24 et 28 mai à Bruxelles  
7 et 8 juin à Strasbourg**

*Préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement.* Adoption du rapport de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) (voir 2e partie).

*La fonction d'une Communauté élargie dans le contexte européen.* Adoption d'un document de travail de M. de la Malène (U.D.E., fr.) en vue de la réunion jointe avec l'Assemblée du Conseil de l'Europe (voir 3e partie).

*Organisation du marché du houblon.* Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Baas (lib. néerl.) (voir 2e partie).

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par Mlle Flesch (lib. lux.): harmonisation et unification accélérée de la législation douanière des pays membres; l'organisation du commerce de certains produits agricoles doit tenir compte davantage des intérêts des pays en voie de développement; définition d'une conception globale de l'harmonisation des relations commerciales existantes entre la Communauté et les pays du bassin méditerranéen; contribution de la Communauté à l'amélioration concrète du climat commercial entre les grands partenaires du commerce mondial.

*Etat des négociations sur l'élargissement de la Communauté.* Echange de vues avec la Commission européenne au cours d'une réunion commune avec la commission politique.

*Pétition* concernant les répercussions défavorables d'un élargissement des Communautés pour les pays en voie de développement. Adoption d'un avis rédigé par M. De Winter (dém.-chr. belge) transmis au Conseil et à la Commission. La commission estime qu'il serait préférable de chercher une solution globale au problème dans le cadre des systèmes de préférences générales mis au point par la Communauté ainsi que dans celui d'accords généraux sur les produits de base.

*Désignation* de M. Vredeling (soc. néerl.) comme rapporteur sur la fourniture de produits d'oeufs au programme alimentaire mondial et à certains pays en voie de développement.

M. de la Malène (U.D.E., fr.) a été chargé de suivre les négociations pour l'adhésion de pays à la Communauté.

## COMMISSION JURIDIQUE

*Président: M. Boertien (dém.-chr. néerl.)*

**30 avril à Rome – 12 et 24 mai, 4 juin à Bruxelles**

*Liberté d'établissement pour les activités de l'opticien-lunetier.* Adoption du rapport complémentaire de M. Lautenschlager (soc. all.).

*Liberté d'établissement pour les activités d'agent et de courtier d'assurance.* Adoption du rapport de M. Armengaud (lib. fr.).

*Manipulations effectuées dans les entrepôts douaniers et les zones franches.* Adoption d'un avis favorable rédigé par M. Merchiers (lib. belge) (voir 2e partie).

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Lucius (dém.-chr. lux.) portant sur l'évolution des règles fondamentales et des éléments caractéristiques du droit communautaire à la lumière de la jurisprudence de la Cour de Justice, le rapprochement des législations et la création du droit européen par convention, la liberté d'établissement et la libre prestation des services.

*Rapprochement des législations relatives au matériel électrique utilisable en atmosphère explosive.* Adoption d'un avis favorable sous réserve de quelques modifications et observations. Rédacteur de l'avis: M. Bermani (soc. it.).

*Désignation* de M. Broeksz (soc. néerl.) comme rapporteur sur la coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures.

## **COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES**

*Président: M. Springorum (dém.-chr. all.)*

**30 avril à Rome – 10 et 11, 27 et 28 mai à Bruxelles**

*Rapprochement des taxes frappant les hydrocarbures.* Adoption du rapport de M. De Broglie (lib. fr.) (voir 1ère partie).

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Biaggi (lib. it.): mise en oeuvre d'une politique commune de l'énergie; utilisation maximum du Centre commun de recherche; action commune en vue de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans tous les secteurs; mesures communautaires pour garantir l'approvisionnement en uranium enrichi.

*Accord de contrôle entre l'Euratom et l'Agence internationale de L'Energie atomique.* Adoption du texte d'une question orale au Conseil.

M. Memmel (dém.-chr. all.) a été chargé de suivre les négociations sur l'adhésion aux Communautés.

*Entretien avec des parlementaires et des experts britanniques* sur les possibilités de coopération dans le domaine de la technologie avancée, sur les structures d'une organisation européenne de la recherche (doc. de travail de MM. Oele, soc. néerl., et Noé, dém.-chr. it.), sur la coopération internationale en matière de protection de l'environnement et sur les tâches du Centre commun de recherche (doc. de travail de M. Noé).

## COMMISSION DES TRANSPORTS

*Président: M. Posthumus (soc. néerl.)*

**26 avril à Rome – 10 et 27 mai à Bruxelles**

*Politique générale européenne des transports.* Adoption du texte d'une question orale à la Commission européenne (voir 1<sup>ère</sup> partie) et au Conseil. Rencontre d'une délégation de la commission avec les ministres des transports des six Etats membres (29 mars au 3 juin).

*Harmonisation de dispositions sociales dans les transports par route.* Adoption du rapport de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) (voir 2<sup>e</sup> partie).

*Sécurité de la circulation routière dans la Communauté.* Adoption du texte d'une question orale à la Commission européenne (voir 2<sup>e</sup> partie) et au Conseil.

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Schwabe (soc. all.). La commission constate qu'aucune décision essentielle n'a été prise dans le domaine de la politique commune des transports depuis juin 1965 et demande à la Commission et au Conseil d'adopter un programme global contenant des priorités bien définies.

*Désignation* de M. Kollwelter (dém.-chr. lux.) comme rapporteur sur l'instauration d'un système commun de tarification de l'usage des infrastructures de transport.

**COMMISSION  
DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE**

*Président: M. Habib-Deloncle (U.D.E., fr.)*

**29 avril à Rome — 13 mai à Bruxelles**

*Evolution des relations économiques C.E.E.—Grèce.* Adoption du rapport de M. Berthoin (lib. fr.) (voir 2e partie).

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption de l'avis rédigé par M. Berthoin (lib. fr.): insiste pour que soient levés en Grèce les obstacles qui empêchent la reprise d'une vie démocratique normale et le développement de l'accord d'association; invite le Conseil et la Commission à attirer l'attention du gouvernement grec sur cette situation; confirme que l'association reste limitée au régime des échanges.

*Nomination* de M. Berthoin comme rédacteur d'un avis sur la lettre de M. Papageorgiou, président du Conseil de la Population économiquement active du Royaume de Grèce, au sujet de la coopération avec les institutions communautaires.

**COMMISSION  
DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE**

*Président: M. De Winter (dém.-chr. belge)*

**29 avril à Rome — 12 mai à Bruxelles**

*Recommandations de la commission parlementaire mixte C.E.E.—Turquie.* Adoption du rapport de M. Wohlfart (soc. lux.) (voir 2e partie).

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption de l'avis rédigé par M. Faller (soc. all.): recommande une ratification rapide, par les parlements nationaux, du protocole additionnel et du protocole financier à l'accord d'Ankara; constate avec satisfaction la signature de l'accord d'association intérimaire, mais regrette que l'on n'ait pas octroyé à l'économie turque de plus grandes facilités dans le secteur textile et une aide financière plus élevée; souhaite que la Turquie puisse bénéficier des préférences généralisées; insiste pour la réalisation rapide de la libre circulation des travailleurs turcs et prend position contre leur immigration illégale.

**COMMISSION DES RELATIONS  
AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE**

*Président: M. Achenbach (lib. all.)*

**26 avril à Rome — 14 et 28 mai à Bruxelles  
2 juin à Munich**

*Résultats de la Conférence parlementaire de l'association C.E.E.—E.A.M.A.*  
Adoption du rapport de M. Briot (U.D.E., fr.) (voir 1ère partie).

*Régime des produits de la pêche des E.A.M.A. et des P.T.O.M.* Adoption du rapport de M. Bersani (dém.-chr. it.) (voir 2e partie).

*Préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement.* Adoption d'un avis rédigé par M. Fellermaier (soc. all.): l'instauration des préférences ne doit pas affaiblir l'association C.E.E.—E.A.M.A.; la Commission doit y veiller et être prête à prendre les mesures concrètes nécessaires pour corriger toute situation défavorable aux pays associés (voir 2e partie).

*Réforme du Fonds social européen.* Avis favorable (lettre du président) (voir 2e partie).

*Quatrième rapport général sur l'activité des Communautés.* Adoption d'un avis rédigé par M. Dewulf (dém.-chr. belge): prendre garde aux situations préjudiciables qui pourraient résulter, pour les Etats associés, de l'application du système des préférences généralisées; nécessité des informations précises des E.A.M.A. sur le déroulement des négociations sur l'élargissement de la Communauté.

*Echange de vues* avec les représentants de la F.A.O. sur le fonctionnement et les activités du "Programme de coopération industrielle" de cette organisation, ainsi que sur le Plan de développement agricole élaboré par la F.A.O. pour les pays africains.

*Entretien* du Bureau de la commission avec le Bureau de l'Institut italo-latino-américain.



## **V. AUTRES ACTIVITES**

### **PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN**

**29 avril à Rome**

M. Behrendt (soc. all.), président du Parlement européen, a illustré, dans une conférence de presse, la fonction du Parlement européen; a affirmé sa volonté de continuer la bataille pour le renforcement des pouvoirs du Parlement, tant législatifs que de contrôle; a déclaré que la Communauté européenne devait comprendre la Grande-Bretagne et les autres pays candidats et devait avoir une finalité politique.

**17 mai à Paris**

M. Behrendt a rencontré M. Schumann, ministre français des affaires étrangères et président en exercice du Conseil des Communautés. Les entretiens ont porté notamment sur:

- la collaboration entre le Conseil et le Parlement sur les décisions financières et les procédures budgétaires
- l'état des travaux au sein du groupe de travail du Conseil sur l'élection direct du Parlement
- le développement des institutions européennes à la lumière des déclarations faites, le 21 janvier 1971, par M. Pompidou, président de la République française.

## **GROUPE DEMOCRATE-CHRETIEN**

*Président: M. Lücker (all.)*

### **Journées d'étude à Luxembourg du 5 au 7 mai**

Les discussions du groupe ont porté sur les thèmes suivants:

- les principes fondamentaux d'une politique démocrate-chrétienne pour l'Europe (rapporteur: M. Heubl, ministre d'Etat bavarois)
- l'organisation politique de l'Europe, développement institutionnel et politique des Communautés européennes (rapporteur: M. Werner, premier ministre luxembourgeois)
- le rôle de l'union européenne des démocrates-chrétiens dans la construction européenne (rapporteur: M. Rumor, président de l'U.E.D.C.).

### **26 mai à Rome**

*Conférence permanente démocrate-chrétienne des Six*, en présence des représentants des groupes démocrates-chrétiens des Assemblées parlementaires des Six et des membres du Bureau du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen. Examen du problème de l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen et adoption d'une résolution:

- nécessité de démocratiser la Communauté par cette élection selon une procédure communautaire dans tous les Etats membres;
- invite le Conseil à prendre une décision à cet égard afin que les élections aient lieu au plus tard en 1975;
- souhaite, en attendant, que les initiatives prises dans ce domaine par les parlements nationaux dans certains Etats membres puissent aboutir.

## **GROUPE SOCIALISTE**

*Président: M. Vals (fr.)*

### **5-7 mai à Hilversum**

*Union économique et monétaire.* Le groupe se déclare, sans réserve, en faveur d'une politique de stabilité et de croissance dont l'objectif ne peut être atteint que par une action communautaire; regrette que la Communauté ne se soit dotée

d'aucun instrument valable contre les atteintes spéculatives et autres menaçant la stabilité; lance un appel au Conseil et à la Commission pour qu'ils parviennent à une solution communautaire dans le domaine économique et monétaire et en particulier à un contrôle du marché des euro-devises. En l'absence d'une solution communautaire, le danger existe que certains Etats membres prennent des décisions autonomes ayant un effet de désintégration.

## **GROUPE DES LIBERAUX ET APPARENTES**

*Président: M. Berkhouwer (néerl.)*

**10 mai à Bruxelles**

*Décision* de présenter une question orale avec débat à la Commission sur la situation monétaire dans la Communauté (voir 1ère partie).

## **GROUPE DE L'UNION DEMOCRATIQUE EUROPEENNE**

*Président: M. Triboulet (fr.)*

**5 mai à Paris, 9 juin à Strasbourg**

*Échange de vues* sur les questions liées à l'élargissement des Communautés. A cette occasion, le groupe s'est félicité de la conférence tenue par M. Triboulet sur le thème: "l'Europe véritable et la Grande-Bretagne".

*Examen des rapports à l'ordre du jour des sessions de mai et de juin.* Décision de déposer des amendements aux résolutions sur les règles de concurrence, sur les préférences généralisées en ce qui concerne l'offre communautaire relative aux textiles et aux chaussures, sur le Fonds social rénové et sur les groupements de producteurs.

*Echange de vues* sur le problème posé par la présidence de l'Intergroupe d'étude sur les problèmes régionaux et locaux.

*Réunion constitutive.* Le 9 juin, le groupe a réélu M. Triboulet, président du groupe. MM. Estève et Habib-Deloncle ont été réélus vice-présidents et M. Laudrin, trésorier.

**COMMISSION PARITAIRE  
DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION  
C.E.E.—E.A.M.A.**

*Président: M. Achenbach (lib. all.)*

**1-3 juin à Munich**

*Approbation d'une déclaration finale* sur l'avenir de l'association dans le cadre de l'élargissement des Communautés et sur l'application des préférences généralisées. La commission:

- prend acte de la décision du Conseil de respecter les droits acquis des E.A.M.A. lors du renouvellement de la Convention d'association
- demande le maintien des institutions de l'association, le renforcement de son contenu commercial moyennant des prix garantis et la garantie du montant du F.E.D.
- accepte le principe de l'institution de préférences généralisées avec l'engagement de la Communauté de corriger les situations défavorables qui pourraient se produire dans les E.A.M.A.
- demande à la Commission et au Conseil de prendre des mesures spéciales (assistance financière et technique pour les investissements industriels) pour les pays en voie de développement les moins avancés.

**INTERGROUPE D'ETUDE  
POUR LES PROBLEMES REGIONAUX ET LOCAUX**

*Président: M. Wohlfart (soc. lux.)*

**9 juin à Strasbourg**

*Election* de M. Wohlfart (soc. lux.) à la présidence.

**BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN**

**1000 BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, Place Coudenberg  
Tél. 11.28.81**

**75 PARIS (8ème), 41, rue de Courcelles  
Tél. 227.22.28**

**00186 ROME, via del Corso, 184  
Tél. 679.05.07**

